

C093/2022

Votants : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absents : 10

Pour : 27
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, , MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, MOREAU Cédric, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

INSTITUTIONNEL : COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATIONS DE COMPETENCES ATTRIBUEES AU PRESIDENT

Vu la délibération du Conseil communautaire C198/2021 en date du 28 octobre 2021, portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Président ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de prendre acte du compte rendu de l'exercice des délégations de compétences attribuées au Président pour les décisions relatives :
 - o aux Participations Communautaires aux Activités du Territoire (PCAT) :

Séance du 14 avril 2022 – C093/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Ch

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C093_2022-DE

N° DECISION	DATE	PCAT	BENEFICIAIRE MONTANT ATTRIBUE	DETAIL
D042/2022	9/03/2022	« CULTURE : AIDE AUX TROUPES DE THEATRE AMATEUR »	Au profit de La Menomblaise section théâtre Trétaux du Lay Pour un montant de : 150 € Au profit de La Troupe à Maurice de St Maurice des Noues Pour un montant de : 150 €	
D043/2022	9/03/2022	« CULTURE : ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL D'ENFANTS OU JEUNES »	Au profit de l'association Familles rurales de Cheffols Pour un montant de 1 708 € Au profit de l'association Chemins de la danse de St Pierre du Chemin Pour un montant de 1 974 € Au profit de l'association Treize mètres cinquante/ le Cirkawa de St Pierre du Chemin Pour un montant de 2 212 €	Ateliers théâtre Cours de danse Cours de cirque
D044/2022	11/03/2022	« SPORT : SOUTIEN AUX CLUBS DE SPORTS COLLECTIFS ÉVOLUANT DANS UN CHAMPIONNAT DE NIVEAU NATIONAL AMATEUR » : ATTRIBUTION »	Au profit de l'association Sportive Châtaigneraie Vendée Football Pour un montant de 25 000 €	
D045/2022	11/03/2022	« HABITAT »	Au profit de 10 bénéficiaires Pour un montant de 3 893,82 €	Huisseries, façade et adaptation logement
D046/2022	16/03/2022	« HABITAT : PROLONGATION »	Au profit de la M. Régis BOTTON de St Hilaire de Voust	Prolongation de 6 mois à compter du 16 mars
D050/2022	18/03/2022	« ASSAINISSEMENT / ETUDE ET TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL »	Au profit de 3 bénéficiaires Pour un montant de 8 800 €	
D051/2022	18/03/2022	« ASSAINISSEMENT / ETUDE ET TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL »	Au profit de 2 bénéficiaires Pour un montant de 8 000 €	
D052/2022	18/03/2022	« HABITAT : PROLONGATION »	Au profit de la M. Gilles BOULLAUD domicilié à La Tardière	Prolongation de 6 mois à compter du 16 mars
D053/2022	18/03/2022	« HABITAT »	Au profit de Mme Agnès BAILLY de St Pierre du Chemin Pour un montant de 226,93 €	Huisseries extérieures et porte d'entrée
D055/2022	24/03/2022	« COMMUNICATION »	Au profit de 5 bénéficiaires Pour un montant de 1141,80 €	Plaquettes, flyers, stickers, affiches, banderoles
D056/2022	1/04/2022	« HABITAT »	Au profit de 5 bénéficiaires Pour un montant de 2 747,96 €	Adaptation logement, huisseries, réhabilitation d'un logement vacant
D057/2022	1/04/2022	« COMMERCE, ARTISANAT ET INDUSTRIE : CRÉATION, DÉVELOPPEMENT ET COMMUNICATION »	Au profit de la SARL CHAUFFEO représentée par M. Loïc ARNAUD à Loge Fougereuse Pour un montant de 250,80 €	Création d'enseigne (Plomberie- Chauffage)

Séance du 14 avril 2022 – C093/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 085-248500415-20220421-C093_2022-DE

D058/2022	1/04/2022	« HABITAT : PROLONGATION »	Au profit de M. Pierre HUMEAU domicilié à la Châtaigneraie	Prolongation de 6 mois à compter du 16 mars
D059/2022	1/04/2022	« HABITAT : PROLONGATION »	Au profit de M. Pierre GUILLON domicilié à La Tardière	Prolongation de 6 mois à compter du 28 mars

o aux devis suivants :

PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	REMARQUES
CHARRIER S.	Reprise de voirie pour l'accès au bassin d'orage – St Hilaire de Voust	10 996 €	13 195,20 €	
PROBUREAU	Bulletin intercommunal	999 €	1 098,90	Dans le cadre du marché public

- o à la désaffectation matérielle, déclassement et vente du praticable de la salle de gymnastique pour 400 € (D041/2022) ;
- o à la levée du port du masque en intérieur dans les équipements communautaires à compter du 14 mars 2022 (D047/2022) ;
- o à l'approbation d'un contrat de prêt dans la cadre d'une garantie d'emprunt à intervenir avec la SA HLM Vendée logement ESH et la caisse des dépôts pour la construction de 4 logements à CHEFFOIS pour un montant de 626 129 € (D048/2022) ;
- o à l'attribution du marché d'étude relative aux publics dépendants (séniors et personnes en situation de handicap dès le plus jeune âge) du territoire de la Communauté de communes à la société SPQR pour un montant de 32 940 € TTC (D054/2022) ;
- o à la signature d'une convention de mandat pour la promotion, les prises de réservations et la billetterie de prestations touristiques d'intérêt communautaire pour le compte de l'association « L'amicale des sections UNC-CATM » située à la Tardière dans le cadre de la soirée cabaret du 8 avril 2022.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

21 AVR. 2022



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

21 AVR. 2022

Valentin JOSSE
Président

♦ Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 085-248500415-20220421-C093_2022-DE

C094/2022

Votants : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absents : 10

Pour : 27
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022**

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, MOREAU Cédric, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

**INSTITUTIONNEL : COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATIONS DE COMPETENCES
ATTRIBUEES AU PRESIDENT ET SUBDELEGUEES AUX VICE-PRESIDENTS POUR L'ACTIVITE DES
POLES**

Vu la délibération du Conseil communautaire C198/2021 en date du 28 octobre 2021, portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Président ;

Vu l'arrêté n°A109/2021 en date du 15 décembre 2021, portant délégation de fonction du Président à Monsieur Louis-Marie Briffaud, 2^{ème} Vice-Président ;

Vu l'arrêté n°A110/2021 en date du 15 décembre 2021, portant délégation de fonction du Président à Madame Valérie Charbonneau, 3^{ème} Vice-Présidente ;

Vu l'arrêté n° A112/2020 en date 15 décembre 2021, portant délégation de fonction du Président à Monsieur Yvon Gourmaud, 5^{ème} Vice-Président ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de prendre acte du compte rendu de l'exercice des délégations de compétences attribuées au 2^{ème} Vice-Président pour les décisions relatives :

- o aux devis suivants :

PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	REMARQUES
LIBRAIRIE 85000	118 ouvrages	1 406,33 €	1483,68 €	Lot jeunesse du marché
LIBRAIRIE 85000	117 ouvrages	1 450 €	1 535,16 €	Avec la subvention CNL (hors marché)
LIBRAIRIE 85000	99 ouvrages	1 319,43 €	1 392 €	BD Adultes
LIBRAIRIE FLORILEGE	139 ouvrages	2 503,18 €	2 640,85 €	Livres adultes dans le cadre du marché
LIBRAIRIE FLORILEGE	81 ouvrages	1 347,36 €	1 421,47 €	Avec la subvention CNL (hors marché)
RDM VIDEO	DVD	844,78 €	1 013,74 €	Médiathèque la Châtaigneraie
BATY CHESSEBOEUF	Lave-linge / Sèche-linge	1 958,08 €	2 349,70 €	Domaine Saint Sauveur- accueil des ukrainiens
BMC	Garde-corps quai de chargement – salle des Silènes	6 177 €	7 412,40 €	Suite au passage de la commission de sécurité
CADRES EN MISSION FORMATION	Journée de bilan multi-acteurs 11 juillet 2022		3 390 €	AG des bénévoles

- de prendre acte du compte rendu de l'exercice des délégations de compétences attribuées à la 3^{ème} Vice-Présidente pour les décisions relatives :

- o au devis suivants :

PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	REMARQUES
BELAUD GILDAS	Aménagement pôle santé Bazoges	1 976,50 €	2 371,80 €	Equipements électriques de la salle d'attente pour conversion provisoire en bureau d'assistant médical

- de prendre acte du compte rendu de l'exercice des délégations de compétences attribuées au 5^{ème} Vice-Président pour les décisions relatives :

- o aux devis suivant :

PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	REMARQUES
ALAIN TP	Travaux de voirie au centre de services	1 688,85 €	2 026,62 €	Reprise d'enrobé suite à la pose du compteur d'eau
FLI CADEGEAU	Etude de sol G1- pour la vente de parcelles en ZAE	1 120 €	1 344 €	Levraudière 2 – ZK226
FLI CADEGEAU	Etude de sol G1 - pour la vente de parcelles en ZAE	1 770 €	2 124 €	Levraudière 2 – ZK251- ZK255

Séance du 14 avril 2022 – C094/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châ

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 085-248500415-20220421-C094_2022-DE

FLI CADEGEAU	Etude de sol G1- pour la vente de parcelles en ZAE	1 770 €	2 124 €	Levraudière 2 – ZK254
--------------	---	---------	---------	--------------------------

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

21 AVR. 2022



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

21 AVR. 2022

Valentin JOSSE
Président

♦ Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

 SLO

ID : 085-248500415-20220421-C094_2022-DE

C095/2022

Votants : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absents : 10

Pour : 27
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, , MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, MOREAU Cédric, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

INSTITUTIONNEL : COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATIONS DE COMPETENCES
ATTRIBUEES AU BUREAU

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C199/2021 du 9 novembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de prendre acte du compte rendu de l'exercice des délégations de compétences attribuées au Bureau communautaire tel que présenté par le Président de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie :

Séance du 14 avril 2022 – C095/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C095_2022-DE

BUREAU	N°	OBJET DE LA DELIBERATION	NATURE	MONTANTS DETAILS
15/03/2022	B006/2022	ENFANCE / JEUNESSE	ATTRIBUTION DE DEUX ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE POUR DES PRESTATIONS DE SERVICES POUR LE TRANSPORT D'ENFANTS PAR AUTOCAR	Lot n° 1 : Voyages SOULARD pour un montant de 12 000 € (12 mois) Lot n° 2 : Voyages SOULARD pour un montant de 8 000 € (12 mois)

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

21 AVR. 2022



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

21 AVR. 2022

Valentin JOSSE
Président

* Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Séance du 14 avril 2022 – C096/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 085-248500415-20220421-C096_2022-DE

C096/2022

Votants : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absents : 10

Pour : 27
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROlier Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, , MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, MOREAU Cédric, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

**INSTITUTIONNEL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE
DU 17 MARS 2022**

Considérant que le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 17 mars 2022 a été transmis en pièce annexe avec la convocation à la présente séance ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 17 mars 2022 sans observation.

Séance du 14 avril 2022 - C096/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Ch

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 085-248500415-20220421-C096_2022-DE

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le : **21 AVR. 2022**



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

21 AVR. 2022

Valentin JOSSE
Président

• Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Séance du 14 avril 2022 - C097/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

ID : 085-248500415-20220414-C097_2022-BF

C097/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROlier Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

FINANCES – VOTE DES BUDGETS 2022 - BUDGET GENERAL

Vu l'avis de la conférence des Maires en date du 7 avril 2022 ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de prendre acte du contenu de la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles tel que prévu par l'article L5211-36 du CGCT et jointe en annexe ;

- d'adopter le budget primitif 2022, tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son délégataire à prendre et signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs.

BP 2022 - BUDGET GENERAL		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	1 053 531,30	
Charges de personnel et frais assimilés	2 251 811,17	
Atténuation de produits	2 829 866,88	
Autres charges de gestion courante	1 839 233,24	
Charges financières	13 000,00	
Charges exceptionnelles	12 250,00	
Dotations aux provisions	0,00	
Dépenses d'imprévues	169 841,13	
Virement à la section d'investissement	1 989 984,64	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	576 119,58	270 000,00
Atténuation de charges		35 000,00
Produits des services du domaine et ventes diverses		1 924 612,36
Impôts et taxes		4 353 209,07
Dotations, subventions et participations		1 614 703,00
Autres produits de gestion courante		342 317,68
Produits exceptionnels		10 500,00
Reprise sur provision		0,00
Résultat reporté		2 185 295,83
Total fonctionnement	10 735 637,94	10 735 637,94
Investissement		
Emprunts et dettes assimilées	108 000,00	
Immobilisations incorporelles	227 418,00	
Immobilisations en cours	264 918,04	
Subventions d'équipement versées	1 485 747,18	16 222,35
Immobilisations corporelles	406 056,02	
Autres immobilisations financières	1 001 717,32	125 239,24
Dépenses d'imprévues	0,00	
Dotations, fonds divers et réserves		1 144 064,39
Subventions d'investissement reçues		514 414,70
Opération pour compte de tiers - aide assainissement non collectif Agence de l'Eau	13 500,00	45 500,00
Virement de la section de fonctionnement		1 989 984,64
Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 000,00	576 119,58
Opérations patrimoniales	8 000,00	8 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	634 188,34	0,00

Séance du 14 avril 2022 - C097/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

ID : 085-248500415-20220414-C097_2022-BF

Total investissement	4 419 544,90	4 419 544,90
Total Budget général	15 155 182,84	15 155 182,84

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,

Affiché le : 20 AVR. 2022



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Valentin JOSSE
Président 20 AVR. 2022

♦ Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Séance du 14 avril 2022 – C098/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le



ID : 085-248500415-20220414-C098_2022-BF

C098/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etalent présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

FINANCES – VOTE DES BUDGETS 2022 - BUDGET ANNEXE
« LOCATION DE BATIMENTS »

Vu l'avis de la conférence des Maires en date du 7 avril 2022 ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de prendre acte du contenu de la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles tel que prévu par l'article L5211-36 du CGCT et jointe en annexe ;

- d'adopter le budget primitif 2022, du budget annexe « location de bâtiments » tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son délégataire à prendre et signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs.

BP 2022 - BUDGET LOCATION DE BATIMENTS		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	359 847,00	
Charges de personnel et frais assimilés	305 120,00	
Autres charges de gestion courante	10,00	
Charges financières	18 000,00	
Charges exceptionnelles	17 000,00	
Dotations aux provisions	60,00	
Virement à la section d'investissement	0,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	475 000,00	65 000,00
Produits des services du domaine et ventes diverses		111 700,00
Autres produits de gestion courante		997 837,00
Produits exceptionnels		500,00
Résultat reporté		0,00
Total fonctionnement	1 175 037,00	1 175 037,00
Investissement		
Emprunts et dettes assimilées	242 300,00	275 870,36
Immobilisations incorporelles	258 791,00	
Immobilisations corporelles	717 732,16	
Immobilisations en cours	293 790,30	
Dépenses d'imprévues	0,00	
Dotations, fonds divers et réserves		0,00
Subventions d'investissement reçues		871 523,81
Virement de la section de fonctionnement		0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00	475 000,00
Opérations patrimoniales		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	44 780,71	0,00
Total investissement	1 622 394,17	1 622 394,17
Total Budget Location	2 797 431,17	2 797 431,17

Séance du 14 avril 2022 – C098/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châ

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

510

ID : 085-248500415-20220414-C098_2022-BF

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,

Affiché le : **20 AVR. 2022**



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Valentin JOSSE
Président

20 AVR. 2022

♦ Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

C099/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

FINANCES – VOTE DES BUDGETS 2022 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Vu l'avis de la conférence des Maires en date du 7 avril 2022 ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de prendre acte du contenu de la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles tel que prévu par l'article L5211-36 du CGCT et jointe en annexe ;

- d'adopter le budget primitif 2022, du budget annexe « assainissement non collectif » tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son délégataire à prendre et signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs.

BP 2022 - BUDGET ASSINISSEMENT NON COLLECTIF		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	39 215,00	
Charges de personnel et frais assimilés	35 802,13	
Autres charges de gestion courante	700,00	
Charges exceptionnelles	500,00	
Dotations aux provisions	300,00	
Virement à la section d'investissement	0,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	0,00
Produits des services du domaine et ventes diverses		160 943,17
Dotations, subventions et participations		0,00
Résultat de fonctionnement reporté	82 426,04	0,00
Total fonctionnement	160 943,17	160 943,17
Investissement		
Immobilisations incorporelles	0,00	
Immobilisations corporelles	2 635,95	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	2 000,00
Dotations, fonds divers et réserves		0,00
Virement de la section de fonctionnement		0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	635,95
Total investissement	2 635,95	2 635,95
Total Budget Assainissement	163 579,12	163 579,12

Séance du 14 avril 2022 – C099/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Cha

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

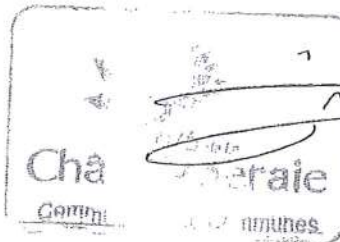
Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220414-C099_2022-BF

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,

Affiché le : **20 AVR. 2022**



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Valentin JOSSE
Président

20 AVR. 2022

♦ Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Séance du 14 avril 2022 – C100/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le



ID : 085-248500415-20220414-C100_2022-BF

C100/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

FINANCES – VOTE DES BUDGETS 2022 - BUDGET ANNEXE
« OFFICE DE TOURISME »

Vu l'avis de la conférence des Maires en date du 7 avril 2022 ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de prendre acte du contenu de la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles tel que prévu par l'article L5211-36 du CGCT et jointe en annexe ;

- d'adopter le budget primitif 2022, du budget annexe « office de tourisme » tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son délégataire à prendre et signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs

BP 2022 - BUDGET OFFICE DE TOURISME		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	54 810,00	
Charges de personnel et frais assimilés	93 234,04	
Autres charges de gestion courante	3 000,00	
Charges exceptionnelles	500,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	
Produits des services du domaine et ventes diverses		10 000,00
Impôts et taxes		30 000,00
Dotations, subventions et participations		0,00
Autres produits de gestion courante		111 544,04
Produits exceptionnels		0,00
Total fonctionnement	151 544,04	151 544,04
Investissement		
Emprunts et dettes assimilées		
Opérations d'ordre de transfert entre sections		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
Total investissement	0,00	0,00
Total Budget Office de Tourisme	151 544,04	151 544,04

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
 Affiché le : **20 AVR. 2022**



Pour extrait conforme
 Certifié exécutoire

Valentin JOSSE
 Président

20 AVR. 2022

♦ Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Séance du 14 avril 2022 - C101/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châ

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le



ID : 085-248500415-20220414-C101_2022-BF

C101/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROlier Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

FINANCES – VOTE DES BUDGETS 2022 - BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES »

Vu l'avis de la conférence des Maires en date du 7 avril 2022 ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de prendre acte du contenu de la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles tel que prévu par l'article L5211-36 du CGCT et jointe en annexe ;
- d'adopter le budget primitif 2022, du budget annexe « zones économiques » tel que figurant en annexe de la présente délibération,

- d'autoriser le Président ou son délégataire à prendre et signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs

BP 2022 - BUDGET ZONES ECONOMIQUES		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	881 740,00	
Autres charges de gestion courante	293 927,68	
Charges financières	560,37	
Charges exceptionnelles	1 000,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 559 402,15	4 183 857,20
Opérations d'ordre intérieur à la section	560,37	560,37
Produits des services du domaine et ventes diverses		260 383,00
Dotations, subventions et participations		292 390,00
Autres produits de gestion courante		0,00
Produits exceptionnels		0,00
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
Total fonctionnement	4 737 190,57	4 737 190,57
Investissement		
Emprunts et dettes assimilées	42 133,33	1 154 717,32
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 183 857,20	3 559 402,15
Dotations, fonds divers et réserves		1 448 166,89
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 936 295,83	
Total investissement	6 162 286,36	6 162 286,36
Total Budget Zones économiques	10 899 476,93	10 899 476,93

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,

Affiché le :

20 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Certifié exécutoireValentin JOSSE
Président

20 AVR. 2022

* Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Téléréfuge citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

C102/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

FINANCES – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2022

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C059/2021 en date du 08 avril 2021 fixant les taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière Bâtie (TFB) et de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) ;

Vu l'avis de la conférence des Maires en date du 7 avril 2022 ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'augmenter de 1% pour l'année 2022 les taux 2021 soit les taux suivants à compter de 2022 :

Séance du 14 avril 2022 - C102/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Ch

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220414-C102_2022-DE

- La taxe foncière Bâtie (TFB) : 1.01 %
 - La Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 2,13 %
 - La Cotisation Foncière des entreprises (CFE) : 21.90 %
- de donner délégation au Président pour compléter et signer l'état 1259.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,

Affiché le : 20 AVR. 2022



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Valentin JOSSE
Président

20 AVR. 2022

♦ Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Séance du 14 avril 2022 – C103/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châ

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le



ID : 085-248500415-20220414-C103_2022-DE

C103/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

**FINANCES – FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2022 (GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS)**

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM »), notamment ses articles 56 à 59 ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe »), notamment ses articles 64 et 76 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;

Séance du 14 avril 2022 – C103/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Ch

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220414-C103_2022-DE

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu l'article L1530 bis du Code Général des Impôts ;

Vu l'article 164 de la loi n° 2018-1317 (loi de finances pour 2019) ;

Vu la délibération n° C094/2018 du 13 juin 2018 approuvant les statuts de la Communauté du Pays de la Châtaigneraie ;

Vu la délibération n° C129/2019 du 25 septembre 2019 instaurant la taxe GEMAPI ;

Vu l'avis de la conférence des Maires en date du 7 avril 2022 ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'arrêter le produit attendu de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'année 2022 à 231 132,96 € ;
- d'autoriser le Président ou son délégataire à prendre et signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,

Affiché le :

20 AVR. 2022



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Valentin JOSSE
Président

20 AVR. 2022

* Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Séance du 14 avril 2022 – C104/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châ

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C104_2022-DE

C104/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

**FINANCES – CREATION D'UNE COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES (CLECT)**

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C – IV, prévoyant qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, instituée par le conseil communautaire et le Code général des collectivités territoriales en son article L. 5219-5 XII, prévoyant « qu'il est créé entre chaque établissement public territorial et les communes situées dans son périmètre, à l'exclusion de la commune de Paris, une commission locale d'évaluation des charges territoriales chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le

besoin de financement des compétences exercées par l'établissement public territorial en lieu et place des communes. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public territorial, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant » ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie modifiés, issus de l'arrêté préfectoral n° 2021-DRTCTAJ-643 en date du 16 décembre 2021 ;

Considérant la décision rendue par le Tribunal administratif d'Orléans le 4 août 2011 (n° 1101381) et affirmant que, chaque conseil municipal est compétent pour désigner en son sein au moins un membre de la CLECT ;

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de rendre un rapport d'évaluation pour tout nouveau transfert de compétences intervenant après l'adoption de la fiscalité professionnelle unique par la Communauté de communes, et qu'elle peut faire appel à des experts pour y parvenir ;

Considérant que les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédent le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédents ce transfert, et que, dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission ;

Considérant que le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé et ramené à une seule année sur la base d'une durée normale d'utilisation, que ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement, et qu'il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien ;

Considérant que le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges ;

Considérant que l'évaluation résultant du rapport de la CLECT, déterminée à la date du transfert de la compétence, doit ensuite être approuvée par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le montant des attributions de compensation (AC) – positives ou négatives, versées ou perçues chaque année par la Communauté de communes envers ses communes membres, est recalculée lors de chaque nouveau transfert de charge, et que ces modalités de calcul et de révision peuvent être fixées librement par le conseil communautaire statuant à l'unanimité, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, ou bien, à défaut d'accord unanime, fixé dans les conditions strictement prévues par la loi ;

Considérant qu'en tout état de cause, le conseil communautaire ne peut en principe procéder à une réduction des attributions de compensation qu'après accord des conseils municipaux des communes intéressées ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer pour la durée du mandat en cours, entre la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et toutes ses communes membres, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;
- de fixer le nombre de membres de la CLECT à 18 soit un membre titulaire par commune, étant précisé que chaque conseil municipal désignera son représentant ;

Séance du 14 avril 2022 - C104/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châ

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C104_2022-DE

- de fixer en nombre égal les représentants suppléants, étant précisé que chaque conseil municipal désignera son représentant ;
- de laisser la CLECT libre de déterminer les règles de son fonctionnement, étant rappelé que :
 - o la commission élit son président et un vice-président parmi ses membres ;
 - o le Président de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie convoque et détermine l'ordre du jour de la commission pour sa première réunion, en préside la séance jusqu'à la désignation du président de la CLECT, qui se voit ensuite confié ces compétences.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,

21 AVR. 2022

Affiché le :



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

21 AVR. 2022

Valentin JOSSE
Président

♦ Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 085-248500415-20220421-C104_2022-DE

Séance du 14 avril 2022 – C105/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châ

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C105_2022-DE

C105/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Étaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROlier Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

**RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DE LA QUOTITE D'UN EMPLOI NON PERMANENT
D'AGENT MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR**

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précisant que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement » ;

Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou de transformer des emplois permanents en non permanents ;

Séance du 14 avril 2022 – C105/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La C

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C105_2022-DE

Vu la délibération n° C038/2022 en date du 24 février 2022 approuvant la création d'un emploi non permanent de Maître-nageur-sauveteur pour une quotité hebdomadaire de 21H00 du 04 avril au 03 juillet 2022 ;

Vu la délibération n° C076/2022 en date du 17 mars 2022 approuvant la modification du tableau des effectifs à compter du 17 mars 2022 ;

Considérant la nécessité de modifier la quotité hebdomadaire de cet emploi afin de répondre aux besoins du service public : surveillance de la natation scolaire, des ouvertures au public, sessions d'enseignement de la natation et cours d'aquagym ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de maintenir l'emploi comme défini dans la délibération n° C038/2022 sur la période du 4 avril 2022 au 24 avril 2022 soit à 21H00 hebdomadaires avec heures complémentaires le cas échéant ;
- de modifier l'emploi comme suit, pour répondre au seul besoin de renfort saisonnier sur la période du 25 avril 2022 au 3 juillet 2022 :

N°	Service	Emploi	Fillière Catégorie Grade		Fondement légal*	ETP Quotité hebdo.	Création ou modif. Motivation
Pôle Qualité de vie							
QV-P-MNS-BP1	Piscine	Maître- Nageur- Sauveteur	Sport B	Éducateur des Activités Physiques et Sportives 2ème classe	Accroissement saisonnier d'activité	0,97 ETP 34H00 / semaine lissées du 25/04/2022 au 03/07/2022 Avec heures complémentaires le cas échéant	Création d'un poste non permanent pour intervenir dans le cadre de la surveillance et des cours de natation à la piscine

, étant précisé :

- o que la rémunération sera établie en conformité avec la politique salariale interne de l'établissement ;
- o que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté est inscrit au budget ;
- o qu'en cas d'échec de la procédure de recrutement selon les voies statutaires, le Président a reçu délégation de compétences (délibération n° C198/2021 en date du 28 octobre 2021, points 11P, 13P, 14P) afin de procéder au recrutement d'un agent contractuel ;
- o que les postes en surnuméraires sont ensuite supprimés par la mise à jour du tableau des effectifs actée lors d'une délibération subséquente du Conseil communautaire ;
- d'autoriser le Président ou son délégataire à prendre et signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs.

Séance du 14 avril 2022 – C105/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châ

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C105_2022-DE

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

21 AVR. 2022



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

21 AVR. 2022

Valentin JOSSE
Président

* Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

 SLO

ID : 085-248500415-20220421-C105_2022-DE

C106/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS SAISONNIERS DOMAINE SAINT SAUVEUR

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précisant que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement » ;

Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou de transformer des emplois permanents en non permanents ;

Vu la délibération n°C076/2022 en date du 17 mars 2022 approuvant la modification du tableau des effectifs à compter du 17 mars 2022 ;

Considérant la nécessité de créer 4 emplois non permanents saisonniers d'agents d'entretien et de restauration pour le Domaine Saint Sauveur ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer, pour répondre aux seuls besoins saisonniers du Domaine Saint-Sauveur, les emplois suivants sur la période du 11/04/2022 au 08/07/2022 :

Service	Emploi	Filière Catégorie Grade		Fondement légal*	ETP Quotité hebdo.
Domaine St Sauveur	Agent d'entretien et de restauration	Tech. C	Adjoint technique territorial	Accroissement saisonnier d'activité	0,80 ETP 28H / semaine du 11 avril au 08/07/2022 avec heures complémentaires le cas échéant
Domaine St Sauveur	Agent d'entretien et de restauration	Tech. C	Adjoint technique territorial	Accroissement saisonnier d'activité	0,63 ETP 22H / semaine du 11 avril au 08/07/2022 avec heures complémentaires le cas échéant
Domaine St Sauveur	Agent d'entretien et de restauration	Tech. C	Adjoint technique territorial	Accroissement saisonnier d'activité	0,60 ETP 21H / semaine du 11 avril au 08/07/2022 avec heures complémentaires le cas échéant
Domaine St Sauveur	Agent d'entretien et de restauration	Tech. C	Adjoint technique territorial	Accroissement saisonnier d'activité	0,47 ETP 16H30 / semaine du 11 avril au 08/07/2022 avec heures complémentaires le cas échéant

, étant précisé :

- o que la rémunération sera établie en conformité avec la politique salariale interne de l'établissement ;
 - o que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés sont inscrit au budget ;
 - o qu'en cas d'échec de la procédure de recrutement selon les voies statutaires, le Président a reçu délégation de compétences (délibération n° C198/2021 en date du 28 octobre 2021, points 11P, 13P, 14P) afin de procéder au recrutement d'un agent contractuel ;
 - o que les postes en surnuméraires sont ensuite supprimés par la mise à jour du tableau des effectifs actée lors d'une délibération subséquente du Conseil communautaire ;
- d'autoriser le Président ou son délégataire à prendre et signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs.

Séance du 14 avril 2022 - C106/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châ

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C106_2022-DE

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le : **21 AVR. 2022**



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

21 AVR. 2022

Valentin JOSSE
Président

* Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 085-248500415-20220421-C106_2022-DE

Séance du 14 avril 2022 – C107/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châ

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 085-248500415-20220421-C107_2022-DE

C107/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le tableau des effectifs en vigueur depuis le 17 mars 2022 issu de la délibération n°C076/2022 en date du 17 mars 2022 ;

Vu la délibération n°C105/2022 en date du 17 mars 2022 portant modification de l'emploi non permanent de Maître-Nageur-Sauveteur ;

Vu la délibération n°C106/2022 en date du 17 mars 2022 portant création d'emplois non permanents d'agents d'entretiens et de restauration pour le Domaine Saint Sauveur ;
Considérant les mouvements de personnels intervenus depuis la dernière mise-à-jour du tableau des effectifs au 17 mars 2022 ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

Séance du 14 avril 2022 – C107/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Ch

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C107_2022-DE

- d'approuver le tableau des effectifs tel que présenté en annexe portant notamment création, suppression ou modification des emplois, de leur quotité ou des fonctions qui leurs sont associées ;
- d'autoriser le Président à signer tous actes y afférents,

étant précisé :

- que la rémunération sera établie en conformité avec la politique salariale interne de l'établissement ;
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- qu'en cas d'échec de la procédure de recrutement selon les voies statutaires, le Président a reçu délégation de compétences (délibération n° C198/2021 en date du 28 octobre 2021, points 11P, 13P, 14P) afin de procéder au recrutement d'un agent contractuel ;
- que les postes en surnuméraires sont ensuite supprimés par la mise à jour du tableau des effectifs actée lors d'une délibération subséquente du Conseil communautaire ;
- que les heures complémentaires et supplémentaires effectuées au-delà des quotités des postes mentionnés sous respect de la réglementation en vigueur, ne nécessitent pas de délibération complémentaire ;
- que pour les temps non complets, le temps de travail est annualisé tout en maintenant une rémunération de base identique sur l'année.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

21 AVR. 2022



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire.

21 AVR. 2022

Valentin JOSSE
Président

♦ Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Tableau effectifs 14-04-2022

Emplois vacants à supprimer
Emplois vacants à conserver
Modifications d'emploi

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Grade	Temps de travail du poste		Quotité		Type d'emploi permanent (P) / non permanent (NP)	Si contrat : Fondement légal (Contrat de Projet / Saisonnier / Accroiss. Tempo. / Besoins de service)	Période (le cas échéant)	Intitulé du poste / Service d'affectation	Pourvu par titulaire	Pourvu par contractuel	Position	Vacant
				Complet	Non complet	ETP	Temps de travail hebdo.								
Emploi fonctionnel	Emploi fonctionnel administratif	A	Directeur Général des Services	1	0	1	37H30	NP	Fonctionnaire	Sans	DGS	1	0	Présent	0
			Total Directeur Général des Services	1	0	1						1	0		0
Administrative	Attaché	A	Attaché principal	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	DGS	1	0	Détachement	0
Administrative	Attaché	A	Attaché principal	1	0	1	37H30	P	-	-	Responsable du service Urbanisme, Habitat, Mobilité et Environnement	0	0		1
			Total Attaché principal	1	0	1						1	0		0
Administrative	Attaché	A	Attaché	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	Directeur Général Adjoint	1	0	Présent	0
Administrative	Attaché	A	Attaché	1	0	1	37H30	P	Besoins des services ou nature des fonctions le justifient	3ans	Directeur Général Adjoint	0	1	Présent	0
Administrative	Attaché	A	Attaché	1	0	1	37H30	P	Besoins des services ou nature des fonctions le justifient	3ans	Responsable de la Commande Publique et Ingénierie	0	1	Présent	0
Administrative	Attaché	A	Attaché	1	0	1	37H30	P	-	-	Responsable du service Urbanisme, Habitat, Mobilité et Environnement	0	0		1
Administrative	Attaché	A	Attaché	1	0	1	37H30	NP	Accroissement temporaire	8 mois	Chargé de projet du Pôle Qualité de Vie	0	0		1
Administrative	Attaché	A	Attaché	1	0	1	37H30	NP	Accroissement temporaire	8 mois	Chargé de projet du Pôle Services à la personne	0	0		1
			Total Attaché	6	0	6						1	2		3
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 1ère classe	1	0	1	37H30	P	Attente recrutement fonctionnaire	3ans	Développeur économique	0	1		0
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 1ère classe	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	Responsable Finances, Ressources Humaines et Mu	1	0	Autres (CLM,	0
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 1ère classe	1	0	1	37H30	P	Attente recrutement fonctionnaire	3ans	Assistante du Président	0	1	Présent	0
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 1ère classe	1	0	1	37H30	P	Attente recrutement fonctionnaire	1an	Chargée de mission environnement et mobilité	0	1	Présent	0
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 1ère classe	1	0	1	37H30	NP	Accroissement temporaire	8 mois	Chargé de projet du Pôle Qualité de Vie	0	0		1
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 1ère classe	1	0	1	37H30	NP	Accroissement temporaire	8 mois	Chargé de projet du Pôle Services à la personne	0	0		1
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 1ère classe	1	0	1	37H30	NP	Accroissement temporaire	6 mois	Référent Maison France Service & Maison de l'emploi	0	0		1
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 1ère classe	1	0	1	37H30	P	-	-	Responsable du service Urbanisme, Habitat, Mobilité et Environnement	0	0		1
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 1ère classe	1	0	1,0	35H00	P			Conciller emploi	0	0		1
			Total Rédacteur principal 1ère classe	9	0	9						1	3		5
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 2ème classe	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	Responsable culture	1	0	Présent	0
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 2ème classe	1	0	1	37H30	NP	Accroissement temporaire	8 mois	Chargé de projet du Pôle Qualité de Vie	0	0		1

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C107_2022-DE

Administrative	Rédacteur	B Rédacteur principal 2ème classe	1	0	1	37H30	NP	Accroissement temporaire	6 mois	Charge de projet du Pôle Services à la personne	0	0	1
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur principal 2ème classe	1	0	1	37H30	NP	Accroissement temporaire	6 mois	Référent Maison France Service & Maison de l'emploi	0	0	1
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur principal 2ème classe	1	0	1	37H30	P	-	-	Responsable du service Urbanisme, Habitat, Mobilité et Environnement	0	0	1
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur principal 2ème classe	1	0	1,0	35H00	P	-	-	Conseiller emploi	0	0	1
Total Rédacteur principal 2ème classe													
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur	1	0	1	35H00	NP	Contrat de projet	2ans (Sans max)	Conseiller numérique	1	0	5
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	1an	Responsable Ressources Humaines	1	0	Présent
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	Développeur Tourisme	1	0	Présent
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur	1	0	1	35H00	P	Attente recrutement fonctionnaire	3ans	Responsable de la Maison France Service	0	1	Autres (CLM, CM)
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur	1	0	1	35H00	NP	Accroissement temporaire	12 mois max	Développeur économique	0	1	Présent
Administrative	Rédacteur	C Rédacteur	0	1	0,7	26H00	P	Attente recrutement fonctionnaire	Attente recrutement fonctionnaire	Secrétaire médicale Pôle Santé (26H)	0	1	0
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur	1	0	1	37H30	P	-	-	Responsable du service Urbanisme, Habitat, Mobilité et Environnement	0	0	1
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur	1	0	1	35H00	NP	Accroissement temporaire	12 mois max	Charge de mission urbanisme & habitat	0	0	1
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur	1	0	1	37H30	NP	Accroissement temporaire	6 mois	Charge de projet du Pôle Qualité de Vie	0	0	1
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur	1	0	1	37H30	NP	Accroissement temporaire	6 mois	Charge de projet du Pôle Services à la personne	0	0	1
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur	1	0	1	37H30	NP	Accroissement temporaire	6 mois	Référent Maison France Service & Maison de l'emploi	0	0	1
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	Chargé de communication	0	0	1
Administrative	Rédacteur	B Rédacteur	1	0	1,0	35H00	P	-	-	Conseiller emploi	0	0	1
Total Rédacteur													
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	Développeur Economique et Conseiller Emploi	1	0	Dispo
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0	0,9	26H00	P	-	-	Agent d'accueil Maison France Services	0	0	1
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0	1,0	35H00	P	-	-	Conseiller emploi	0	0	1
Total Adjoint administratif principal 1ère classe													
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif principal 2ème classe	0	1	0,9	26H00	P	Fonctionnaire	-	Animateur Maison de Services au Public (MSAP)	1	0	Présent
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif principal 2ème classe	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	Agent chargé de l'accueil (Maison de Pays)	1	0	Présent
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif principal 2ème classe	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	Responsable des Affaires Générales	1	0	Présent
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif principal 2ème classe	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	Responsable Finances	1	0	Présent
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif principal 2ème classe	1	0	0,8	26H00	P	-	-	Agent d'accueil Maison France Services	0	0	1
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif principal 2ème classe	1	0	1,0	35H00	P	-	-	Conseiller emploi	0	0	1
Total Adjoint administratif principal 2ème classe													
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif	0	1	0,9	30H00	NP	Contrat PEC droit privé	9mois	Assistant administratif SPANC	0	1	Présent
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif	1	0	1	35H00	NP	Contrat PEC droit privé	9mois	Agent d'entretien et d'accueil multirisque	0	1	Présent
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif	0	1	0,9	30H00	NP	Contrat PEC droit privé	9mois	Agent d'accueil	0	1	Présent
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif	1	0	1	35H00	NP	Contrat PEC droit privé	9mois	Chargée d'emploi référent	0	1	Présent
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif	1	0	1	35H00	NP	Contrat PEC droit privé	9mois	Chargée d'emploi référent	0	1	Présent
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif	0	1	0,9	32H00	P	Fonctionnaire	-	Secrétaire médicale référente Pôle Santé (32H)	1	0	Présent
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif	0	1	0,7	26H00	P	Attente recrutement fonctionnaire	Attente recrutement fonctionnaire	Secrétaire médicale Pôle Santé (26H)	0	1	Présent

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C107_2022-DE

Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif		1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-		Chargé(e) de communication	1	0	0	Présent	0
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif		0	1	0,7	24H00	P	Fonctionnaire	-		Référent commune - Assistante Ressources Humain	1	0	0	Présent	0
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif		1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-		Référent commune - Assistante Moyens Généraux	1	0	0	Présent	0
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif		0	1	0,9	32H00	P	Fonctionnaire	-		Référent commune - Assistante Affaires Générales	1	0	0	Présent	0
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif		1	0	0,8	28H00	P				Agent d'accueil Maison France Services	0	0	0	1	1
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif		0	1	0,7	26H00	NP	Accroissement temporaire	12mois max		Secrétaire médicale Pôle Santé (28H)	0	1	0	0	0
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif		1	0	1,0	35H00	P				Conseiller emploi	0	0	0	1	1
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif		1	0	1	37H30	NP	Accroissement temporaire	12mois max		Référent commune	0	0	0	1	1
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif		0	1	0,9	32H00	P				Assistant médical 32h/ semaine	0	0	0	1	1
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif		1	0	1	37H30	P				Assistant comptable	0	0	0	1	1
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif		1	0	1	37H30	P				Agent chargé de l'accueil (Maison de Pays)	0	0	0	1	1
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif		1	0	1	37H30	P				Responsable de la Maison France Service	0	0	0	1	1
Administrative	Adjoint administratif	C Adjoint administratif		1	0	1	37H30	P					5	7	7	7	7
Total Adjoint administratif				11	8	17,4											
Technique	Ingénieur territorial	A Ingénieur principal		1	0	1	37H30	P	-	-		Responsable du service Urbanisme, Habitat, Mobilité et Environnement	0	0	0	1	1
Total Ingénieur principal				1	0	1	37H30	P					0	0	0	1	1
Technique	Ingénieur territorial	A Ingénieur		1	0	1	37H30	P	-	-		Responsable du service Urbanisme, Habitat, Mobilité et Environnement	0	0	0	1	1
Total Ingénieur principal				1	0	1							0	0	0	1	1
Technique	Technicien territorial	B Technicien principal 1ère classe		1	0	1	37H30	P	Attente recrutement fonctionnaire	3ans		Responsable des moyens généraux et techniques	0	1	1	Présent	0
Technique	Technicien territorial	B Technicien principal 1ère classe		1	0	1	37H30	P	-	-		Responsable du service Urbanisme, Habitat, Mobilité et Environnement	0	0	0	1	1
Technique	Technicien territorial	B Technicien principal 1ère classe		1	0	1	37H30	P	-	-		Gestionnaire SPANC	0	0	0	1	1
Total Technicien principal 1ère classe				3	0	3							0	1	1	2	2
Technique	Technicien territorial	B Technicien principal 2ème classe		1	0	1	37H30	P	-	-		Responsable du service Urbanisme, Habitat, Mobilité et Environnement	0	0	0	1	1
Technique	Technicien territorial	B Technicien principal 2ème classe		1	0	1	37H30	P	-	-		Gestionnaire SPANC	0	0	0	1	1
Total Technicien principal 2ème classe				2	0	2							0	0	0	2	2
Technique	Technicien territorial	B Technicien territorial		1	0	1	37H30	P	-	-		Gestionnaire SPANC	0	0	0	1	1
Technique	Technicien territorial	B Technicien		1	0	1	37H30	P	-	-		Responsable du service Urbanisme, Habitat, Mobilité et Environnement	0	0	0	1	1
Technique	Technicien territorial	B Technicien		1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-		Gestionnaire SPANC	1	0	0	Présent	0
Total Technicien				3	0	3							1	0	0	2	2
Technique	Agent de maîtrise principal	C Agent de maîtrise principal		1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-		Chef d'équipe technique	1	0	0	Présent	0
Technique	Agent de maîtrise principal	C Agent de maîtrise principal		1	0	1	37H30	P	-	-		Gestionnaire SPANC	0	0	0	1	1
Total Agent de maîtrise principal				2	0	2							1	0	0	2	2
Technique	Agent de maîtrise	C Agent de maîtrise		1	0	1	37H30	P	-	-		Gestionnaire SPANC	0	0	0	1	1
Total Agent de maîtrise				1	0	1							0	0	0	1	1
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique principal 1ère classe		1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-		Agent technique polyvalent	1	0	0	Présent	0
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique principal 1ère classe		1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-		Agent technique polyvalent	1	0	0	Présent	0
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique principal 1ère classe		1	0	1	37H30	P	-	-		Gestionnaire SPANC	0	0	0	1	1
Adjoint technique Principal 1ère classe				3	0	3							2	0	0	2	2
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique principal 2ème classe		1	0	1	37H30	P	-	-		Gestionnaire SPANC	0	0	0	1	1
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique principal 2ème classe		1	0	1	37H30	P	-	-		Agent technique polyvalent	0	0	0	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe				1	0	1							0	0	0	1	1

Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique principal 2ème classe	D	1	0,4	13H30	P	Fonctionnaire	-	Agent de nettoyage Maison de Pays (13H30/semaine)	1	0	Présent	0
		Total Adjoint technique Principal 2ème classe	2	1	2,4						1	0		2
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	Agent technique polyvalent	1	0	Présent	0
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique	1	0	1	35H00	NP	Accroissement temporaire	12mois max	Agent technique polyvalent	0	1	Présent	0
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique	0	1	0,5	20H00	P	Fonctionnaire	-	Agent de nettoyage Pôle Santé (20H/semaine)	1	0	Présent	0
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique	0	1	0,4	14H15	P	Emploi temps non complet < 17,5H	1an (sans max)	Agent de restauration collective (14H15/semaine)	0	1	Présent	0
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique	0	1	0,17	06H00	NP	Emploi temps non complet < 17,5H	1an (sans max)	Agent nettoyage Pôle santé Bazooges (06H00/semaine)	0	1		0
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique	0	1	0,8	28H00	NP	Accroissement saisonnier	Du 11/04/2022 au 09/07/2022	Agent d'entretien et de restauration	0	1	Présent	0
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique	0	1	0,63	22H00	NP	Accroissement saisonnier	Du 11/04/2022 au 09/07/2022	Agent d'entretien et de restauration	0	1	Présent	0
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique	0	1	0,6	21H00	NP	Accroissement saisonnier	Du 11/04/2022 au 09/07/2022	Agent d'entretien et de restauration	0	1	Présent	0
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique	0	1	0,47	16H30	NP	Accroissement saisonnier	Du 11/04/2022 au 09/07/2022	Agent d'entretien et de restauration	0	0		1
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique	0	1	0,5	21H00	NP	Accroissement saisonnier	Du 01/04/2022 au 31/08/2022	Agent d'entretien et de restauration	0	0		1
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique	0	1	0,2	07H00	NP	Accroissement saisonnier	Du 01/04/2022 au 31/08/2022	Agent d'entretien et de restauration	0	0		1
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique	0	1	0,1	09H30	NP	Accroissement saisonnier	Du 01/04/2022 au 31/08/2022	Agent d'entretien et de restauration	0	0		1
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique	1	0	1	37H30	P	-	-	Gestionnaire SPANC	0	0		1
Technique	Adjoint technique	C Adjoint technique	0	1	0,2	35H00	NP	-	-	Agent de nettoyage Pôle santé Moullereon (6H/semaine)	0	0		1
		Total Adjoint technique	3	11	7,8						2	6		6
Sanitaire et socio	Assistant territorial socio éducatif	A Assistant Socio-éducatif	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	Animateur Relais Assistants Maternels (RAMIPE)	1	0	Présent	0
Sanitaire et socio	Assistant territorial socio éducatif	A Assistant Socio-éducatif	1	0	1	37H30	NP	Contrat de projet	3ans (sans max)	Coordinateur de l'action santé / sociale en charge du	0	1	Présent	0
		Total Assistant socio éducatif	2	0	2						1	1		0
Sportive	Educateur territorial des activités physiques et sportives	B Educateur Activité Physiques et Sportives Principal 2ème classe	1	0	1	35H00	P	Fonctionnaire	-	Responsable Domaine St Sauveur et Piscine	1	0	Présent	0
Sportive	Educateur territorial des activités physiques et sportives	B Educateur Activité Physiques et Sportives Principal 2ème classe	0	1	0,6	34H00	NP	Accroissement saisonnier	Du 04/04/2022 au 03/07/2022	Maire adjoint-sauveleur	0	0		1
		Total Educateur Activité Physiques et Sportives Principal 2ème classe	1	0	1						1	0		0
Sportive	Opérateur territorial des activités physiques	C Opérateur territorial des activités physiques et sportives	0	1	0,35	12H15	NP	Accroissement saisonnier	Du 01/05/2022 au 31/08/2022	Surveillant de baignade	0	0		1
Sportive	Opérateur territorial des activités physiques	C Opérateur territorial des activités physiques et sportives	0	1	0,23	09H00	NP	Accroissement saisonnier	Du 01/05/2022 au 30/09/2022	Surveillant de baignade	0	0		1
		Total Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	0	2	0,58	0					0	0		2
Animation	Animateur	B Animateur principal 1ère classe	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	Responsable Enfance Jeunesse	1	0	Présent	0
Animation	Animateur	B Animateur principal 1ère classe	1	0	1	37H30	P	-	-	Animatrice jeunesse dans le cadre du PLUSS	0	0		1
		Total Animateur principal 1ère classe	2	0	2						1	0		1
Animation	Animateur	B Animateur principal 2ème classe	1	0	1	37H30	P	-	-	Animatrice jeunesse dans le cadre du PLUSS	0	0		1
		Total Animateur principal 2ème classe	1	0	1						0	0		1
Animation	Animateur	B Animateur	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	Coordinateur Petite enfance Jeunesse	1	0	Présent	0
Animation	Animateur	B Animateur	1	0	1	37H30	P	-	-	Animatrice jeunesse dans le cadre du PLUSS	0	0		1
		Total Animateur	2	0	2						1	0		1
Animation	Animateur	C Adjoint d'animation principal 1ère classe	0	1	0,5	19H00	P	Fonctionnaire	-	Animateur Accueil Loisirs (Laguaple)	1	0	Présent	0

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C107_2022-DE

Animation	Animateur	C Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0	1	37H30	P	-	-	-	Animateur jeunesse dans le cadre du PLUS	0	0	1	1
		Total Adjoint d'animation principal 1ère classe	0	1	0,5							1	0		0
Animation	Animateur	C Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	0	1	37H30	P	-	-	-	Animateur jeunesse dans le cadre du PLUS	0	0	1	1
		Total Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	0	1							0	0		1
Animation	Animateur	C Adjoint d'animation	0	1	0,6	20H00	P	Fonctionnaire	-	-	Animateur Accueil Loisir (Laguepie)	1	0	Présent	0
Animation	Animateur	C Adjoint d'animation	0	1	0,4	15H00	NP	Remplacement agent absent	3 mois	-	Animateur Accueil Loisir (Laguepie)	0	1	Présent	0
Animation	Animateur	C Adjoint d'animation	1	0	1,0	35H00	P	Fonctionnaire	-	-	Maître-Nageur-Sauveteur - Educateur Prévention Routière - Animateur Jeunesse	1	0	Présent	0
Animation	Animateur	C Adjoint d'animation	0	1	0,2	07H30	NP	Accroissement saisonnier	Vacances scolaires année 2022	-	Animateur enfance-jeunesse	0	0		1
Animation	Animateur	C Adjoint d'animation	0	1	0,2	07H30	NP	Accroissement saisonnier	Vacances scolaires année 2022	-	Animateur enfance-jeunesse	0	0		1
Animation	Animateur	C Adjoint d'animation	0	1	0,2	07H30	NP	Accroissement saisonnier	Vacances scolaires année 2022	-	Animateur enfance-jeunesse	0	0		1
Animation	Animateur	C Adjoint d'animation	0	1	0,2	07H30	NP	Accroissement saisonnier	Vacances scolaires année 2022	-	Animateur enfance-jeunesse	0	0		1
Animation	Animateur	C Adjoint d'animation	1	0	1,0	35H00	NP	Accroissement temporaire	12 mois max	-	Educateur prévention routière, animateur jeunesse	0	0		1
Animation	Animateur	C Adjoint d'animation	0	1	0,4	13H00	P	-	-	-	Animateur Accueil Loisir (Laguepie)	0	0		1
Animation	Animateur	C Adjoint d'animation	1	0	1	37H30	P	-	-	-	Animateur jeunesse dans le cadre du PLUS	0	0		1
		Total Adjoint d'animation	3	7	5,3							2	1		7
Culturelle	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	1	0	1	37H30	P	Fonctionnaire	-	-	Responsable culture	1	0	Dispo	0
		Total Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	1	0	1							1	0		0
Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine	C Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	0	1	35H00	P	Fonctionnaire	-	-	Agent accueil office tourisme	1	0	Présent	0
Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine	C Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	0	1	0,9	31H30	P	Fonctionnaire	-	-	Coordinatrice réseau des bibliothèques	1	0	Présent	0
		Total Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	1	1,9							2	0		0
Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine	C Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	0	1	35H00	P	-	-	-	Coordinatrice réseau bibliothèque	0	0		1
		Total Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	0	1							0	0		1
Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine	C Adjoint du patrimoine	0	1	0,5	20H00	P	Fonctionnaire	-	-	Animateur réseau des bibliothèques	1	0	Présent	0
		Total Adjoint du patrimoine	0	1	0,5							1	0		0
Culturelle	Assistant territorial d'enseignement artistique	B Assistant d'enseignement artistique	0	1	0,5	09H00	P	Emploi temps non complet < 17,5H	CDI	-	Coordinatrice pédagogique, professeur saxophone, clarinette, solfège	0	1	Présent	0
Culturelle	Assistant territorial d'enseignement artistique	B Assistant d'enseignement artistique	0	1	0,4	07H00	P	Emploi temps non complet < 17,5H	CDI	-	Professeur de violon, chant, piano	0	1	Présent	0
Culturelle	Assistant territorial d'enseignement artistique	B Assistant d'enseignement artistique	0	1	0,5	09H45	P	Emploi temps non complet < 17,5H	2ans	-	Professeur de piano, éveil musical, solfège	0	1	Présent	0
Culturelle	Assistant territorial d'enseignement artistique	B Assistant d'enseignement artistique	0	1	0,2	04H30	P	Emploi temps non complet < 17,5H	CDI	-	Professeur de percussion	0	1	Présent	0
Culturelle	Assistant territorial d'enseignement artistique	B Assistant d'enseignement artistique	0	1	0,3	06H00	P	Emploi temps non complet < 17,5H	2ans 11 mois	-	Professeur de flûte et solfège	0	1	Présent	0
Culturelle	Assistant territorial d'enseignement artistique	B Assistant d'enseignement artistique	0	1	0,2	03H30	P	Emploi temps non complet < 17,5H	1an 11 mois	-	Professeur d'accordéon	0	1	Présent	0
Culturelle	Assistant territorial d'enseignement artistique	B Assistant d'enseignement artistique	0	1	0,2	03H30	P	Emploi temps non complet < 17,5H	3ans (sans max)	-	Professeur de guitare	0	1	Présent	0

Culturelle	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique	D	1	0,1	02H00	P	-	-	Professeur de trompette	0	0	1
Culturelle	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Assistant territorial d'enseignement artistique	D	1	0,3	06H00	P	-	-	Professeur d'éveil musical en milieu scolaire	0	0	1
			Total Assistant territorial d'enseignement artistique	0	9	2,6						0	7	2
			EFFECTIFS TOTAUX	89,00	41,00	108,5						35,0	32,0	63,0

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
Reçu en préfecture le 21/04/2022
Affiché le 
ID : 085-248500415-20220421-C107_2022-DE

C108/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROlier Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

URBANISME : EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUITE A L'APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ETUDE EN VUE DE REALISER UN PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LA COMMUNE DE LA TARDIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE

Vu le Droit de préemption urbain (DPU) institué sur la commune de la Tardière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 en son 15° en vertu duquel le Maire peut-être chargé « d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-DRCTAJ/3-516 portant transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie, à compter du 31 décembre 2016 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 211-2 sur le fondement duquel la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie est nécessairement titulaire du DPU du fait de cette compétence ;

Vu la délibération communautaire n° C216/2017 en date du 15 novembre 2017 déléguant aux communes membres concernées l'exercice du DPU sur l'ensemble des zones U et/ou AU des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux ou des cartes communales (hors terrains relevant d'un zonage économique) sous réserve de leur acceptation et à compter de celle-ci ;

Vu l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme, qui prévoit que « le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire. »

Considérant que la Commune de La Tardière a sollicité l'intervention de l'EPF de la Vendée afin d'étudier la reconfiguration d'un ilot stratégique dans le « centre-bourg » ;

Vu la délibération n° 2021/90 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée en date du 25 novembre 2021 approuvant la convention d'étude entre la Commune de La Tardière, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et l'EPF ;

Vu la délibération n° C024/2022 du Conseil communautaire en date du 3 février 2022 approuvant la convention opérationnelle d'étude tripartite à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et la commune de la Tardière ;

Considérant que la compétence PLU et l'exercice du DPU ont été transférés à la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie ;

Considérant le projet de convention d'étude entre l'EPF, la Communauté de commune du Pays de la Châtaigneraie et la Commune de La Tardière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain sur la commune de la Tardière ;

Considérant que le périmètre d'intervention est fixé à l'article 2 de la convention pour une superficie de 4 353 m², étant précisé que les parcelles sont situées en zones U au PLU de la Commune ;

Considérant que la signature de la convention d'étude visant la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur la commune de la Tardière avec l'EPF de la Vendée, autorisée par la délibération n° C024/2022 du Conseil communautaire en date du 3 février 2022 sus-visée, constitue un acte préparatoire et non détachable de la délégation du droit de préemption urbain.

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'abroger partiellement la délibération C216/2017 sus-visée en ce qu'elle délègue le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU à la Commune de la Tardière dans le cadre d'une étude tripartite en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'ilot « centre-bourg » sur la commune de La Tardière avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;
- déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU à l'EPF de la Vendée pour la surface concernée par la convention sus-mentionnée et pour sa durée.

Séance du 14 avril 2022 – C108/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châ

Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220414-C108_2022-DE

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le : 3 MAI 2022



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

- 3 MAI 2022

Valentin JOSSE
Président

♦ Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

C109/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

HABITAT : ATTRIBUTIONS DE PCAT PAR DEROGATION AU PROGRAMME

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie modifiés par l'arrêté préfectoral n° 2021-DRCTAJ-643 en date du 16 décembre 2021 et notamment leur article 2, groupe 2.2 relatif au logement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays de la Châtaigneraie n° C071/2019 en date du 10 avril 2019, approuvant le règlement des Participations Communautaires aux Activités du Territoire « Habitat : Rénovation de l'habitat privé » ;

Vu les décisions n° D057/2021 et n° D162/2021 attribuant les Participations Communautaires aux Activités du Territoire « Habitat : Rénovation de l'habitat privé » ;

Considérant que les décisions précitées ont été fondées sur des erreurs d'instruction des services et d'éventuelles absences de documents transmis par les demandeurs dans les délais définis au règlement, et par conséquent compromettent les aides de :

- Monsieur Michel GACHET ;
- Monsieur et Madame Michel et Christelle GIRAUD.

Considérant que l'instruction tardive par les services du dossier de Monsieur DEMÉ compromet l'attribution de l'aide au motif que ce dernier a fait réaliser ses travaux avant l'accord de la Communauté de communes ;

Considérant que Soliha a omis de transmettre à la Communauté de communes, pour instruction, le dossier de Réhabilitation d'immeubles vacants en logements locatifs conventionnés ANAH de Monsieur et Madame Pascal et Marie-Hélène SAUVAGET, et que cette omission est de nature à compromettre le versement de l'aide de la Communauté de communes au motif que le règlement ne permet pas de subventionner des travaux déjà réalisés ;

Considérant qu'il convient de déroger au règlement d'attribution des aides pour les dossiers précités du fait soit des erreurs des services, soit de l'absence de transmission de documents par SOLIHA, soit de l'éventuelle absence de dépôt de pièces complémentaires par les demandeurs, qui au bénéfice du doute, doit profiter à ces derniers ;

Vu les avis favorables :

- du Pôle Aménagement et environnement en date du 6 avril 2022 ;
- de la conférence des Maires en date du 7 avril 2022 ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'attribuer et de verser une aide complémentaire, au 163.35 € déjà versés (Bordereau comptable 154/26), de 336.65 € à Monsieur Michel GACHET, domicilié au 10 rue des Basses Clergères 85390 Mouilleron-Saint-Germain, au titre des Participations Communautaires aux Activités du Territoire « Habitat : Rénovation du parc privé », et notamment pour un dossier relatif à l'adaptation du logement ;
- d'attribuer et de verser une aide de 384.68 € à Monsieur et Madame Michel et Christelle GIRAUD, domiciliés au 6 La Jaumarière 85390 Cheffois, au titre des Participations Communautaires aux Activités du Territoire « Habitat : Rénovation du parc privé », et notamment pour un dossier relatif au changement d'huisseries extérieures et au changement de la porte d'entrée principale ;
- d'attribuer et de verser une aide forfaitaire de 500 € à Monsieur et Madame Pascal et Marie-Hélène SAUVAGET, domiciliés sise Les roulières 85410 Cezais, au titre des Participations Communautaires aux Activités du Territoire « Habitat : Rénovation du parc privé », et notamment pour un dossier relatif à la réhabilitation d'immeubles vacants en logements locatifs conventionnés ANAH ;
- d'attribuer et de verser une aide de 600 € à Monsieur Gérard DEME domicilié au 1 rue Saint Martin 85120 Saint Pierre-du-Chemin, au titre des Participations Communautaires aux Activités du Territoire « Habitat : Rénovation du parc privé », et notamment pour un dossier relatif au changement d'huisseries extérieures ;
- d'autoriser le Président ou son délégataire à prendre et signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs.

Séance du 14 avril 2022 - C109/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Ch

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C109_2022-DE

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

21 AVR. 2022



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

21 AVR. 2022

Valentin JOSSE
Président

♦ Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

 SLO

ID : 085-248500415-20220421-C109_2022-DE

C110/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

AGRICULTURE : APPROBATION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2022 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ PAYSANS 85, DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'ACTIONS AUPRÈS DES AGRICULTEURS DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE

Vu les statuts de la Communauté de communes approuvés par arrêté n° 2021-DRCTAJ-643 en date du 16/12/2021, et notamment le groupe 2.14 « Emploi et formation » ;

Vu la délibération n° C097/2022 du Conseil communautaire en date du 14 avril 2022 approuvant le budget primitif de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie ;

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 7.04.2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 5.04.2022 ;

Séance du 14 avril 2022 – C110/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 085-248500415-20220421-C110_2022-DE

Considérant que l'association, dont l'objet est la défense et l'accompagnement des agriculteurs, met en œuvre des actions :

- permanentes,
- à destination des agriculteurs du territoire,
- organisées de manière collective et à but non lucratif,
- et cofinancées par d'autres personnes publiques

pour notamment les soutenir face aux difficultés qu'ils éprouvent dans leur secteur d'activité ;

Considérant que l'association a sollicité une subvention exceptionnelle de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie pour l'année 2022 ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'attribution et le versement d'une subvention exceptionnelle de 750 € au profit l'association Solidarité Paysans 85, sur un budget prévisionnel total 2022 de 111 990 €, tel que présenté en annexe,
- d'autoriser le Président à prendre tous actes relatifs à l'attribution et au versement de cette subvention, étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget général – chapitre 65, article 6574.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

21 AVR. 2022

Affiché le :



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

21 AVR. 2022

Valentin JOSSE
Président

♦ Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Annexe : Budget prévisionnel 2022 – Association Solidarité Paysans 85

PREVISIONNEL 2022

CHARGES D'EXPLOITATION	2022	PRODUITS D'EXPLOITATION	2022
60 achats		70 ventes, prestations	
601 achat papier		70600 prestations suivis RSA	4 500
604 Achat prestations extérieures	3 000	70610 prestations mandataires	2 000
605 achat matériel & équipement	200	70610 prestations agriculteurs	1000
6061 edf-gdf		7061 Indemnités autres	
6064 fournitures de bureau	2 000	70613 Animation formations	250
6071 Achat de marchandises		707 Vente de marchandises	110
6037 Variation de stock marchandises			
61 services extérieurs		70801 Activités annexes	
613 locations	1 000	70801 Activités annexes	
613 location de salles et matériels		7082 Dons bénévoles argent	5 000
614 Charges locatives	1 150	Dons associations	
6153 entretien et réparations	1 200	7083 Divers	
6156 maintenance	320	7084 Manifestations	
616 assurances	500	7085 Recette marche	2 000
618 documentation	100		
		74 subventions d'exploitation	
62 autres services extérieurs		7450 Subv d'exploitation (FDVA)	1 000
621 personnel extérieur		74501 Subv. Mairies et com com	8 500
6211 mise à disposition	66 000	74502 Subv. Organismes, Profess.	
6226 honoraires	650	CER - AGC	1500
623 pub, publication, relat* pub		CAVAC	2 000
6247 frais de Transports salariées	4 000	Crédit Agricole	5 000
6251 frais bénévoles dons km	4000	Chambre d'Agriculture	3 000
6253 frais bénévoles remboursés	2000	MSA	8 000
6257 Frais de réception	800	Crédit Mutuel	2 500
626 postes et Télécommunication*	1500	CODAF	1 000
627 services bancaires & assi.	70	SOEBO	3 000
628 cotisations	1000		
		74503 Subv. Formations	1 600
63 impôts et taxes			
6311 taxe sur les salaires		74504 Subv. Conseil Département	25 000
6313 taxe sur la formation		75 Autres produits gestion	
		75412 abandons de frais bénévoles	4000
65 autres charges gestion courante		7560 Cotisations	8 500
SACEM		7580 prod divers de gestion courante	
Perte sur créances		76 autres intérêts et produits assimilés	30
		7710 Produits exceptionnels	
68 dot. amort. provisions, engagem.		78 reprises amortiss. & provisions	
681 dotation amort & provisions	500	786 reprises amort et provisions	
68174 Provisions sur créances		789 reprise fonds dédiés	
		Produits à trouver	500
TOTAL CHARGES	89 990	TOTAL PRODUITS	89 990
86 Emplois des contributions volontaires en Nature		87 Contributions volontaires en Nature	
Secours en nature		Dons en nature	20000
		Prestations en nature (frais km)	
Prestations en nature (forfait km)	2000	Prestations en nature (forfait km)	2000
Bénévolat	20000	Bénévolat	
Total bénévoles	22000	Total bénévoles	22000
TOTAL CHARGES	111 990	TOTAL PRODUITS	111 990
Bénéfice		Perte	
TOTAL	111 990	TOTAL	111 990

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 085-248500415-20220421-C110_2022-DE

C111/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROlier Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

ECONOMIE : APPROBATION DU VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2022 A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE VENDÉE TERRES ET LITTORAL

Vu la décision n°D172/2021 en date du 3 décembre 2021 portant approbation d'une convention de partenariat en faveur des réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises entre la Région Pays de la Loire et la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie au titre de l'année 2022 ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie adhère à l'association Initiative Vendée Terres et Littoral regroupant 10 territoires vendéens et doit dès lors s'acquitter d'une cotisation annuelle ;

Considérant que le calcul de la cotisation a été modifié en septembre 2020 afin de conforter les moyens de la plateforme pour atteindre leurs objectifs de croissance et d'assurer l'équité des territoires

puisque que ce calcul prend en compte le potentiel du territoire (le nombre d'habitants DGF de l'année) et l'encours des prêts du territoire en gestion ;

Vu l'avis favorable du pôle « Développement et Rayonnement » en date du 13 avril 2022 ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le mode de calcul de la cotisation annuelle pour l'association Initiative Vendée Terres et Littoral, validé en Assemblée générale du 24 juin 2021, détaillé comme suit :

Cotisation annuelle = Nombre d'habitants DGF x 0,75 € + Nombre de dossiers de prêts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie de l'année N-1 x 150 € + Nombre de prêts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie x 90 € (hors ceux de l'année N-1)

- de verser une cotisation annuelle à l'association Initiative Vendée Terres et Littoral, au titre de l'année 2022, de **16 431,75 €**, telle que calculée comme suit :
 $(16\,669 \text{ hab.} \times 0.75\text{€}) + (16 \times 150 \text{ €}) + (17 \times 90) = 16\,431,75 \text{ €}$
- d'autoriser le Président ou son délégataire à prendre et signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le : **21 AVR. 2022**



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Valentin JOSSE
Président

21 AVR. 2022

• Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Séance du 14 avril 2022 – C112/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châ

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C112_2022-DE

C112/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

TOURISME : AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE VENDEE EXPANSION ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES VISITES DE CONTROLE DE LA MARQUE « ACCUEIL VELO » : INTEGRATION DE NOUVEAUX ETABLISSEMENTS A AUDITER : LES RESTAURANTS

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie approuvés par l'arrêté n°2021-DRCTAJ-643 du 16 décembre 2021 notamment son article 1.2 : Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4 du CGCT avec ses Communes membres,

Vu les statuts de la régie chargée de l'exploitation du service public touristique administratif, approuvés par délibération n° C017/2019 du 6 février 2019 et notamment l'article 2.1 précisant ses missions de base telles que les relations avec les partenaires institutionnels du tourisme dont Vendée Expansion,

Séance du 14 avril 2022 – C112/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C112_2022-DE

Vu la délibération n° C152/2021 du 17 juin 2021 approuvant la convention de partenariat entre Vendée Expansion et la Communauté de communes des visites de contrôle de la marque « Accueil Vélo » pour les hébergements touristiques ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 5 avril 2022 ;

Considérant l'intérêt local d'ouvrir cette mission d'audit de la marque Accueil Vélo aux restaurants pour être au plus près des acteurs touristiques du territoire et continuer d'inciter à la qualification,

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'organisation des visites de contrôle de la marque « Accueil Vélo » entre Vendée Expansion et la Communauté de communes par l'intégration des restaurants, dans le cadre de sa régie chargée de l'exploitation du service public touristique administratif, dénommée « L'Office de Tourisme du Pays de La Châtaigneraie » joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son délégataire à prendre et signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

21 AVR. 2022



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

21 AVR. 2022

Valentin JOSSE
Président

• Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C112_2022-DE



Organisation des visites de contrôle par des tiers marque « Accueil Vélo »

AVENANT N°1

Intégration de nouveaux établissements à auditer

ENTRE :

VENDEE EXPANSION, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 3.037.045 Euros, dont le siège social est 33 rue de l'Atlantique, à La Roche-sur-Yon (85000), inscrite au Registre du Commerce de La Roche-sur-Yon, sous le numéro 546 650 169 B, représentée par Monsieur Guillaume JEAN, en sa qualité de Président Directeur Général, en vertu de sa nomination par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021, ou toute personne habilitée par lui,

Ci-après dénommée « Vendée Expansion »,

d'une part,

ET :

La Communauté de communes DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE, située au Rond-point des Sources de la Vendée - 85120 LA TARDIERE, dans le cadre de sa régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation du service public touristique du Pays de la Châtaigneraie à caractère administratif (situé 1 place des halles – 85120 LA CHATAIGNERAIE), représentée par M. Valentin Josse, Président, dûment habilité par délibération n°

Ci-après désigné « L'Office de tourisme DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE »

d'autre part.

Il a été exposé ce qui suit, préalablement à l'avenant, objet des présentes.

EXPOSE

Une convention a été conclue entre les Parties afin de confier à l'Office de tourisme DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE la réalisation de visites de contrôle, compétence de Vendée Expansion, dans le cadre de la marque Accueil Vélo.

La marque Accueil Vélo, jusqu'à présent déployée uniquement auprès des hébergeurs, sites de visites, offices de tourisme, loueurs et réparateurs de vélos, peut être attribuée également à des restaurants.

Les Parties souhaitent donc intégrer à la convention la possibilité pour l'Office de tourisme DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE de procéder aux visites de contrôle auprès des restaurants, de son territoire, candidats à l'obtention de la marque Accueil Vélo.

C'est l'objet du présent avenant.

- **Modification de l'article 1 « Objet »**

A l'article 1 est modifié comme suit :

« La présente convention a pour objet de confier à l'Office de tourisme DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE, la réalisation d'une partie des visites de contrôle qui est de la compétence de Vendée Expansion, en sa qualité d'organisme évaluateur de la marque Accueil Vélo. L'Office de tourisme DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE réalisera, à titre gracieux, sa mission pour l'ensemble des hébergeurs et des restaurants de son territoire faisant acte de candidature auprès de Vendée Expansion et répondant aux pré-requis du référentiel de la marque en vigueur pour chaque catégorie d'établissement. »

- **Modification de l'article 2.1 « Engagements de l'Office de tourisme DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE »**

Le 1^{er} alinéa de l'article 2.1 est modifié comme suit :

« Il s'engage à effectuer leur visite de contrôle en se basant sur le référentiel de la marque en vigueur pour chaque catégorie d'établissement. »

Le 5^{ème} alinéa est modifié comme suit :

« L'Office de tourisme DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE s'engage à mentionner à Vendée Expansion tout changement de propriétaire ou d'exploitant des hébergements et des restaurants de son territoire ayant obtenu la marque Accueil Vélo. Il s'engage également à signaler à Vendée Expansion tout acte de contrefaçon ou d'imitation et plus généralement de toute atteinte à la marque Accueil Vélo dont il pourrait avoir connaissance sur son territoire. »

Les autres clauses de la convention ne sont pas modifiées.

Fait en deux exemplaires originaux

A La Roche-sur-Yon,

A La Tardière.,

Le

Le.....

Pour Vendée Expansion

Pour la Communauté de Communes du Pays
de La Châtaigneraie.

Le Directeur Ingénierie
Touristique et de Projets

Le Président

Olivier POIRIER-COUTANSAIS

Valentin JOSSE

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 085-248500415-20220421-C112_2022-DE

C113/2022

Votants : 28
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 9

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, BRIFFAUD Louis-Marie, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROLIER Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

CULTURE : APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE CINEMA BALAD'IMAGES 2021/2024

Vu les statuts de Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie, notamment leur article 2.2.9, précisant le soutien à l'activité cinéma du territoire ;

Vu la délibération n° C131/2011 du Conseil communautaire réuni le 9 novembre 2011 approuvant le partenariat avec Balad'Images au Pays de la Châtaigneraie pour la période 2011/2014 ;

Vu la délibération n° C167/2014 du Conseil communautaire réuni le 10 décembre 2014 approuvant la continuité du partenariat avec Balad'Images au Pays de la Châtaigneraie pour la période 2015/2018 ;

Vu la délibération n° C035/2018 du Conseil communautaire réuni le 7 mars 2018 approuvant la continuité du partenariat avec Balad'Images au Pays de la Châtaigneraie pour la période 2018/2021 ;

Vu l'avis favorable du Pôle Qualité de Vie en date du 9 mars 2022 ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver, pour une période de trois ans (2021/2024) le subventionnement annuel pour l'activité cinéma Balad'Images des associations Familles Rurales d'Antigny, de Cheffois, de la Chapelle-aux-Lys et de Mouilleron-Saint-Germain, comme suit ;

COMMUNE	BENEFICIAIRE	SUBVENTION PAR FILM PROJETÉ	PLAFOND DU NOMBRE DE FILMS SUBVENTIONNÉS PAR AN	SUBVENTION MAXIMALE PAR AN
Antigny	Association Familles Rurales - antenne d'Antigny	60 €	55	3 300 €
Cheffois	Association Familles Rurales - antenne de Cheffois			
Chapelle- aux-Lys	Association Familles Rurales - antenne de la Chapelle-aux-Lys			
Mouilleron- Saint- Germain	Association Familles Rurales - antenne de Mouilleron-Saint- Germain			

- d'autoriser le président à signer la convention triennale de partenariat avec Balad'Images, telle que présentée en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son délégataire à prendre et signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs.

Séance du 14 avril 2022 – C113/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C113_2022-DE

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

21 AVR. 2022



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Valentin JOSSE
Président

21 AVR. 2022

♦ Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 085-248500415-20220421-C113_2022-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT
Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie
BALAD'IMAGES
CINÉMA ITINÉRANT

Entre :

■ **La Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie,**
Représentée par M. Valentin JOSSE, son Président,
Agissant en application de la délibération du conseil communautaire n° C.../2022 du 14 avril
2022
Sise : Les Sources de la Vendée 85120 La Tardière

■ **L'association Familles Rurales d'Antigny,**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
Représentée par Mme Mariane GAZEAU, sa Présidente,
Sise à La Mairie - 26 place de la Mairie - 85120 Antigny

■ **L'association Familles Rurales de Cheffois,**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
Représentée par M. René GERBAUD, son Président,
Sise à La Mairie - 2 place de la Mairie - 85390 Cheffois

■ **L'association Familles Rurales de La Chapelle aux Lys,**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
Représentée par Mme Stéphanie MIMAULT, sa Présidente,
Sise à La Mairie - 16 rue de la petite Chapelle - 85120 La Chapelle aux Lys

■ **L'association Familles Rurales de Mouilleron en Pareds,**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
Représentée par Mme Virginie Augereau, sa Présidente,
Sise : La Gralière - 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN

■ **La Fédération Familles Rurales de Vendée,**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
Représentée par Mme Guylaine BROHAN, sa Présidente,
Sise : 119, bd des Etats Unis - BP40079 - 85002 La Roche sur Yon Cedex

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations :
conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément (NOR:
PRMX1001610C).

Vu l'article L1611-4 modifié par LOI n° 2009-526 du 12 mai 2009-art.84 du C G C T.

Préambule :

La Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée est titulaire d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNC pour l'ensemble des points de projections itinérants en Vendée (n° 4-099.411 – depuis 1988). L'ensemble forme un réseau de salles rassemblées sous le nom « Balad'Images ».

La Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie souhaite s'associer au développement du cinéma itinérant notamment par le biais d'une subvention.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat relatives à la diffusion de films sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie.

La présente convention est complétée par une convention de partenariat « **BALAD'IMAGES** Cinéma itinérant » propre à la collectivité accueillante et précisant l'ensemble des missions de :

- la Fédération Familles Rurales de Vendée,
- l'association locale Familles Rurales concernée,
- la Collectivité accueillante.

ARTICLE 2 – RÔLE DE FAMILLES RURALES

La Fédération Familles Rurales de Vendée et les associations locales de son réseau représentent le MOUVEMENT FAMILLES RURALES.

ARTICLE 2-1 – MISSIONS GENERALES

Guidé par la conviction selon laquelle l'éducation à la citoyenneté passe nécessairement par la responsabilisation à la fois individuelle et collective, LE MOUVEMENT FAMILLES RURALES anime, développe et coordonne des actions et activités pour et avec la population du milieu rural, péri-urbain et urbain.

Dans cette perspective, LE MOUVEMENT FAMILLES RURALES s'applique à promouvoir un esprit de solidarité et d'entraide, auprès de l'ensemble des individus et de leurs familles, sans distinction d'âge, de sexe ; et sans référence politique ou confessionnelle, de quelque ordre que cela soit.

La vie associative unissant les habitants du milieu rural, péri-urbain et urbain est basée sur un fonctionnement démocratique, à l'écoute des besoins des familles. Elle est porteuse et responsable de projets dont l'objectif premier est d'adapter le cadre de vie et l'environnement aux aspirations de la population locale.

C'est dans ce cadre que LE MOUVEMENT FAMILLES RURALES s'attache à favoriser, valoriser et dynamiser, de manière durable, un tissu associatif local, créateur de lien social.

ARTICLE 2-2 – MISSIONS CINEMA ITINERANT

La Fédération Familles Rurales de Vendée et les associations locales concernées co-organisent, au sein de la collectivité concernée, la/les projection(s) de film(s).

> La Fédération Familles Rurales de Vendée

La Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée est titulaire d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNC. L'une pour l'ensemble des points de projections itinérants en Vendée (n° 4-099.411 - depuis 1988).

Cette autorisation lui permet d'organiser le circuit de cinéma itinérant l'activité BALAD'IMAGES, en partenariat avec les associations locales du mouvement Familles Rurales de Vendée, à laquelle elle apporte sa logistique fédérale : le chargé de mission de territoire, les pôles technique, culturel et comptabilité.

Les tarifs tout publics sont fixés annuellement par le conseil d'administration de la Fédération Familles Rurales de Vendée.

> Les associations locales Familles Rurales

Les associations locales créent en leur sein une « équipe cinéma » bénévole, gérant l'activité cinéma sous la responsabilité d'un responsable désigné et membre de son conseil d'administration.

ARTICLE 3 – RÔLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au regard des actions engagées par le mouvement Familles Rurales et les communes, la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie s'engage à verser une participation financière annuelle à chacune des associations locales concernées.

Cette aide étant proportionnelle au nombre de films, elle fait l'objet d'un avenant propre à chaque association locale, élaboré à l'issue de la saison en fonction de l'activité réelle de chaque point de projection.

Cette participation forfaitaire est de 60 € par film et par point de projection avec un plafond maximum de 55 films projetés par l'ensemble des 4 commune / points de projection du circuit itinérant du Pays de la Châtaigneraie (soit la somme de 3 300 € maximum par an pour l'ensemble des 4 communes)

ARTICLE 4 – INSTANCE PARTENARIALE

> Composition :

L'instance partenariale regroupe :

- un représentant de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie,
- un représentant de la Fédération,
- un représentant de chacune des associations locales Familles Rurales.

> Missions :

Cette instance est garante de la mise en œuvre de la présente Convention.

Il a, précisément, pour missions de discuter:

- des orientations générales d'ordre budgétaire,
- des conditions globales de fonctionnement,
- des conditions nécessaires au maintien de l'activité sur le territoire (réflexion à mener sur l'avenir)
- des projets d'innovation, de transformation et de développement de l'activité,
- d'évaluation de l'action menée.

> Fonctionnement :

Les membres de cette instance, sur proposition de la Fédération, s'engagent à se rencontrer une fois par an dans l'objectif de faire le point sur la situation de l'activité et d'évaluer les conditions d'application de la présente convention.

ARTICLE 5 – DUREE

La présente Convention est établie pour une période de trois ans – prend rétroactivement effet à partir du 1^{er} septembre 2021, jusqu'au 31 août 2024.

La présente Convention peut être dénoncée par l'une des parties signataires. Cette dénonciation prend alors la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception, adressée, avant le 15 mai de l'année civile en cours, aux partenaires signataires de la présente convention, et prenant effet au 15 août suivant.

Cette Convention pourra être modifiée à tout moment par voie d'avenant en accord entre l'ensemble des parties signataires.

ARTICLE 6 – COMPETENCE JURIDIQUES

Tout litige entre les signataires fera l'objet d'une amiable concertation et sera en cas d'échec réglé devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Fait en 6 exemplaires

Le :

A :

Le président de la communauté de communes du
Pays de la Châtaigneraie,

M. Valentin JOSSE

La présidente de la fédération Familles Rurales de
Vendée,

Mme Guylaine BROHAN

Le président de l'association Familles Rurales
d'Antigny,

Mme Mariane GAZEAU

La présidente de l'association Familles Rurales de
la Chapelle aux Lys,

Mme Stéphanie MIMAUT

Le président de l'association Familles Rurales de
Cheffois,

M. René GERBAUD

La présidente de l'association Familles Rurales de
Mouilleron Saint Germain,

Mme Virginie Augereau

Séance du 14 avril 2022 - C114/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châ

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 085-248500415-20220421-C114_2022-DE

C114/2022

Votants : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absents : 10

Pour : 28
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 AVRIL 2022

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 8 avril 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant absent, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE.

Le Conseil communautaire a nommé Madame BALQUET Anouck comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum (1/3 des membres élus) : 13

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BALQUET Anouck, BECOT Pascal, BENOIT Marie-Jeanne, BERGER Sophie (suppléante de BARREAU Laurent), BIRONNEAU Michel, BOISSON Philippe, CAREIL Alain, CHARBONNEAU Valérie, CHATELLIER Christian, CHATONNIER Jean-Michel, CLERJAUD Claude, COUSIN Pascal, GIRAUD Jean-Marie, GOURMAUD Damien, GROlier Alexandrine, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, MOTTARD Daniel, RICHIER Philippe.

Absents mais représentés : BATY Jean-Marie représenté par CHATELLIER Christian, BLOT Michel représenté par GIRAUD Jean-Marie, GIACOMAZZI Denis représenté par RICHIER Philippe, GOURMAUD Yvon représenté par CHARBONNEAU Valérie, PACTEAU Jean représenté par GOURMAUD Damien.

Absents et excusés : ARNAUDEAU Catherine, AUBINEAU Corinne, BETARD Nathalie, BRIFFAUD Louis-Marie, CRABEIL Damien, CRABEIL Françoise, GLAESS Jean-Marc, JOSSE Valentin, LAMY Jacques, NERRIERE Anaïs.

Le quorum est atteint.

SANTE/SOCIAL : RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU PLAN LOCAL UNIQUE SANTE SOCIAL FAMILLES (PLUSSF)

Vu le Code la santé publique, notamment ses articles L1434-2, et L1434-17 prévoyant que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social » ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2021 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le projet régional de santé des Pays de la Loire 2018-2022 arrêté le 18 mai 2018 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, notamment le groupe 2.10 en matière de santé et le groupe 2.13 en matière de petite enfance, enfance et jeunesse ;

Séance du 14 avril 2022 – C114/2022

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Ch

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 085-248500415-20220421-C114_2022-DE

Vu la délibération n°C174/2019 en date du 6 novembre 2019 approuvant le projet de Contrat Local de Santé II (CLS) avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et de Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 5 années ;

Considérant que le contrat portant le CTL et la CTG fera l'objet chaque année d'un bilan, sous forme d'un rapport d'activité réalisé selon la trame définie par l'ARS et la CAF ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le rapport d'activité du PLUSSF 2021 joint en annexe.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le : **21 AVR. 2022**



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

21 AVR. 2022

Valentin JOSSE
Président

♦ Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AXE 1	AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ		
Objectif 1.1 :	Renforcer l'information sur l'offre de services santé / social existante en direction du grand public et des acteurs locaux	ETAT DE L'ACTION	
Action 1 : Mise en place d'un guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation dans le domaine santé et social pour tous les publics	Réaliser un bilan des activités, actions et des services avec la participation de tous les acteurs concernés.	A POURSUIVRE	
	Communiquer et informer sur le rôle et les missions de la Maison France Service notamment auprès de différents organismes (Education Nationale, Pompiers, Gendarmerie, ...)	A POURSUIVRE	
	Organisation de portes ouvertes annuelles de la Maison France Service	A POURSUIVRE	
	Développer le réseau « accès aux droits » par la CPAM, CAF et CD85 en lien avec la Maison France Service et le CD 85	A POURSUIVRE	
	Mettre en place un Point Information Santé	A DEVELOPPER	
	Développer l'itinérance de cette offre de service, via la Maison France Service en lien avec le dispositif de transport solidaire	PAS DE PROJECTION 2022	
	Permettre l'accès au numérique par des ateliers-formations	A POURSUIVRE	
	Travailler l'éthique de l'accueil	PAS DE PROJECTION 2022	
	Identifier des référents locaux de cette offre de service par public (enfant, jeunes, personnes en situation de précarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap, ...)	PAS DE PROJECTION 2022	
	Mettre en place des actions de communication concernant cette offre de services et les actions existantes par le biais de différents canaux auprès du grand public et des professionnels	A POURSUIVRE ET AUGMENTATION DE LA COMMUNICATION	
	Renforcer l'outil de communication vidéo par les salles d'attente des pôles de santé. Développer cet outil vidéo à la Maison France Service.	PAS DE PROJECTION 2022	
	Actualiser et diffuser largement l'annuaire santé social en version numérique, papier et appli connectée (site de CCPLC) (avec une mise à jour régulière) à la fois auprès des habitants et des professionnels en collaboration avec la CPTS	A POURSUIVRE	

		Mettre en place des formations pour les agents d'accueil avec le public pour faciliter les orientations et les démarches santé-social par le numérique	A DEVELOPPER
Action 2 :	Conduire une réflexion concernant la création d'un Espace de Vie Sociale	Coordination des acteurs associatifs du territoire, en impulsant le travail en réseau, afin de favoriser la mise en place d'initiatives communes	PAS DE PROJECTION 2022
		Communiquer et informer la population sur les actions du territoire	
		Impulser l'organisation et animation de rencontres thématiques pour les associations existantes ou en projet (ex : recherches de sources de financement, rédaction d'un projet associatif...)	
		Mise à disposition, à titre gratuit, de moyens matériels et de locaux pour faciliter la mise en place d'action ;	
		Organisation des « cafés d'informations » animés par des professionnels et des associations ;	
Objectif 1.2	Améliorer l'accès aux services en développant une offre territoriale coordonnée (attractivité, diversité et implantation de l'offre, coordination ville-hôpital, ...) et de proximité	Proposer un véritable espace « physique » à proximité de la future MFS et des services d'animation	ETAT DE L'ACTION
		Poursuivre le développement du pôle santé multisite en intégrant de nouveaux professionnels de santé au sein des antennes du pôle (dont le nouveau centre de santé) et en diversifiant les propositions de modes d'exercice (libéral, salarié, mixte ville – hôpital)	A DEVELOPPER
ACTION 3 :	Renforcement de l'accès aux soins en proximité sur l'ensemble du territoire	Favoriser l'accès aux consultations spécialisées en améliorant la communication sur leur existence et développer l'offre de consultations spécialisées et de consultations avancées du Groupe Hospitalier des Collines vendéennes	A DEVELOPPER
		Collaborer avec la CPTS pour : Développer la mise en réseau des professionnels de santé du territoire et ainsi leur permettre de mieux connaître les compétences de chacun ;	A POURSUIVRE
		Collaborer avec la CPTS pour : Organisation de la réponse à la demande de soins non programmés ;	A DEVELOPPER
		Collaborer avec la CPTS pour : Permettre la mise en place de protocoles de coopération et de la délégation de tâches ;	A DEVELOPPER

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500415-20220421-C114_2022-DE

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

510

ID : 085-248500415-20220421-C114_2022-DE

	Collaborer avec la CPTS pour : Permettre le développement de la formation médicale continue pluriprofessionnelle ;	A DEVELOPPER
	Collaborer avec la CPTS pour : Informer et associer les professionnels de santé du territoire au projet de santé de la CPTS Sud Vendée	A POURSUIVRE
	Renforcement de l'organisation de l'offre de soins territorialisée et structurée dans la complémentarité autour d'un projet de territoire (projet de santé du pôle de santé avec ses antennes en lien avec le projet de la CPTS Sud Vendée)	A POURSUIVRE
	Collaborer avec la CPTS pour : Favoriser la communication entre les professionnels de ville et les établissements de santé ;	A DEVELOPPER
	Permettre une articulation du 1er et 2nd recours	A DEVELOPPER
	Articulation avec la CPTS en lien avec les CLS Sud Vendée et les établissements Hospitaliers	A POURSUIVRE
	Favoriser l'interconnaissance et outils de communication santé, médico-social et social	A POURSUIVRE
	Assurer une communication sur les dispositifs et services de soins mobiles existants intervenant sur le territoire assurant une prise en charge coordonnée (réseaux de santé, équipes mobiles de soins dont l'équipe mobile de soins palliatifs, NEMMO, Mosaïque, HAD, etc.)	A POURSUIVRE
	Organisation d'un réseau d'acteurs pour la prise en charge des situations complexes de patients (recueil et traitements des situations) en lien avec les travailleurs sociaux et l'unité médicosociale du Service départemental de l'Autonomie (CD 85).	A POURSUIVRE
	Réflexion sur le développement de la télémedecine (téléconsultation, téléexpertise), notamment dans les EHPADs, les pharmacies, le Groupe Hospitalier des collines vendéennes, les établissements d'hébergement des personnes handicapées, accès aux médecins spécialistes, etc. en lien avec la CPTS	A DEVELOPPER
ACTION 5 : Expérimenter de nouveaux projets de santé connectée	S'impliquer dans le projet de télémedecine en dentisterie portée par UFSBD pour les EHPAD (suivi de l'état de santé buccodentaire des résidents à partir de l'analyse de photos régulières de l'état dentaire)	PAS DE PROJECTION 2022
ACTION 6 : Soutenir la déclinaison locale du plan d'action du Projet Territorial de Santé Mentale sur le territoire du Pays de la	Mieux solliciter les équipes mobiles de gérontopsychiatrie, du dispositif NEMMO (Centre Hospitalier Georges Mazurelle) pour les situations complexes rencontrées en foyer de vie et Maisons d'accueils spécialisés et les articuler avec le CMP de la Châtaignerale.	A DEVELOPPER

	Châtaigneraie, avec la mise en œuvre d'actions spécifiques	Décliner les actions de la feuille de route du PTSM qui concernent le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie.	A DEVELOPPER/ EN COURS
ACTION 7 :	Renforcement de la mobilité par différentes solutions de transport	Développement du réseau du dispositif de transport solidaire	A POURSUIVRE
		Mise en place de conventions avec les taxis (notamment pour les publics qui ne peuvent accéder au service du transport solidaire)	GROUPE MOBILITE ACTION 1 + PROJET DE TERRITOIRE / A DEVELOPPER
		Ouverture aux personnes âgées à mobilité réduite (véhicules adaptés)	GROUPE MOBILITE ACTION 1 + PROJET DE TERRITOIRE / A DEVELOPPER
		- Possibilité de proposer des actions de formation des acteurs, sur l'axe réglementation	GROUPE MOBILITE ACTION 1 + PROJET DE TERRITOIRE / A DEVELOPPER
		Pour le public précaire, réalisation d'une étude concernant l'aide financière possible (Action Sanitaire et Sociale)	GROUPE MOBILITE ACTION 1 + PROJET DE TERRITOIRE / A DEVELOPPER
Objectif 1.3	Garantir l'accès aux droits et plus particulièrement auprès des publics vulnérables (des personnes fragiles, isolées, démunies, ...)	- Mise en place d'un Forum Mobilité sur le territoire	GROUPE MOBILITE ACTION 1 + PROJET DE TERRITOIRE / A DEVELOPPER
		ETAT DE L'ACTION	
		Structurer un réseau coordonné d'acteurs (Assurance Maladie, CAF, Mission locale, CCAS, La Poste, ...) pour garantir que les personnes en difficulté soient dans un parcours accompagné et organiser des temps d'échanges.	ACTION 1
		Favoriser l'orientation et l'inclusion numérique via le réseau accès aux droits.	ACTION 1
		Organiser des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels (écoles, associations, professionnels de santé, ...) qui sont en contact direct avec les publics en difficulté sur les différents dispositifs d'informations, d'aides et d'accompagnement (ACS, CMUC, PFIDASS, etc.)	ACTION 1
ACTION 8 :	Mise en place d'un dispositif de repérage des personnes en difficulté dans les démarches santé social	Formaliser les différents processus d'orientation et modalités d'accompagnement possibles en fonction des publics (Elaboration d'un questionnaire pour pouvoir orienter la personne concernée).	ACTION 1
		Expérimenter un dispositif pour lutter contre le non recours (datamining) en ciblant des public vulnérables	ACTION 1

	Mettre en place un accompagnement individualisé pour les personnes qui le nécessitent.	ACTION 1
AXE 2	AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	
Objectif 2.1 :	Développer la prévention- promotion de la santé dès le plus jeune âge et améliorer la qualité de l'accueil	ETAT DE L'ACTION
ACTION 9 :	Mise en place des actions de prévention dès le plus jeune âge en direction des enfants et des parents - Programme d'actions en direction des enfants, en y associant les parents	A POURSUIVRE
ACTION 10 :	Rédaction d'un Projet éducatif de territoire	A DEVELOPPER
ACTION 11 :	Renforcement du rôle du RAMIPE	A POURSUIVRE
ACTION 12 :	Mise en place d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	PAS DE PROJECTION 2022
Objectif 2.2	Développer la prévention auprès des adolescents et des jeunes pour favoriser leur autonomie et leurs parcours éducatifs	ETAT DE L'ACTION
ACTION 13 :	Mise en place d'actions de prévention auprès des adolescents, des jeunes et des jeunes adultes et de leurs parents	A DEVELOPPER
		A DEVELOPPER
		A DEVELOPPER
		A DEVELOPPER
		5

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 085-248500415-20220421-C114_2022-DE

		Ciblage de certaines thématiques prioritaires : écrans, réseaux sociaux, addictions, compétences psycho-sociales, hygiène de vie (alimentation...), santé sexuelle, estime de soi, relations garçons-filles, ... Développement des actions selon différentes modalités (pédagogies actives) et différents formats : ateliers thématiques, groupes de paroles, temps d'échanges avec les parents, ...	A DEVELOPPER
		Déploiement du dispositif « Promeneurs du Net » sur le territoire	A DEVELOPPER
ACTION 14 :	Formation et sensibilisation des acteurs de la jeunesse sur les stratégies de prévention des addictions et plus largement des conduites à risques, en lien avec le développement des compétences psychosociales.	- Journée de sensibilisation des professionnels.	A DEVELOPPER
Objectif 2.3	Renforcer le soutien à la parentalité		ETAT DE L'ACTION
ACTION 15 :	Renforcement du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents- REAAP	Rencontres avec les partenaires	A POURSUIVRE
ACTION 16 :	Création de lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) pour les 0-3 ans et les 4-10 ans	Annuaire de la parentalité	A DEVELOPPER
AXE 3	AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES AGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP		
Objectif 3.1	Développer la prévention de la perte d'autonomie et renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap		ETAT DE L'ACTION

ACTION 17 :	Recensement des actions de prévention existantes (proposées par IREPS, association Valentin Haüy pour les personnes malvoyantes, Association France Diabète, Siel Bleu, ...);		A POURSUIVRE
		Coordonner les actions de lien social impulsées par le collectif d'animateurs d'établissements : la semaine bleue	A POURSUIVRE
		Identification des lieux ressources d'accès aux informations et à la prévention (avec l'annuaire santé et social à mettre à jour	A POURSUIVRE
		Constitution d'un programme pluri-partenarial d'actions de prévention structuré autour des actions existantes et d'actions nouvelles : groupe de paroles aidants-aidés en lien avec psychologues ;	A DEVELOPPER
		Constitution d'un programme pluri-partenarial d'actions de prévention structuré autour des actions existantes et d'actions nouvelles : ateliers nutrition, mémoire, vitalité...	A POURSUIVRE
	Développement d'actions de prévention santé à destination des personnes âgées ou en situation de handicap	Constitution d'un programme pluri-partenarial d'actions de prévention structuré autour des actions existantes et d'actions nouvelles : ateliers collectifs de prévention-sensibilisation avec professionnels de santé comme orthophoniste ;	PAS DE PROJECTION 2022
		Implication / relais de ces actions dans le cadre de l'Ecole des seniors (CIAS), l'Université du temps libre (Familles rurales)	PAS DE PROJECTION 2022
		Formation des relais (professionnels, entourage) pour mieux communiquer et sensibiliser aux problématiques et réalités de la perte d'autonomie et du handicap	FICHE ACTION 1
		Recenser les lieux d'activité et leur possibilité d'ouverture aux personnes âgées à domicile.	A POURSUIVRE
		Favoriser la mobilité des personnes à mobilité réduite et non résidentes en structure vers les lieux d'activité	FICHE ACTION 7
ACTION 18 :	Ouverture des actions de prévention et des animations des EHPAD, etc. aux personnes non résidentes en structure	Repérer les personnes âgées isolées et /ou à mobilité réduite et leurs aidants pour mieux les informer des activités proposées	FICHE ACTION 7
		« Elargir » l'accueil de jour	A POURSUIVRE

	Engager une réflexion pour un achat ou une mutualisation des moyens de transport adaptés pour les personnes à mobilité réduite à domicile	FICHE ACTION 7
	Proposer une informatique adaptée pour les personnes âgées et /ou en situation de handicap utilisant les nouvelles technologies en mettant en relation les différents acteurs via la Maison France Service	A DEVELOPPER
	Travailler avec la MDPH la limite de prise en compte du handicap à 60 ans, et les possibilités d'accompagnement des personnes à domicile	A DEVELOPPER
	Développer l'information en direction des personnes en situation de handicap, en facilitant l'accès au numérique notamment	EN LIEN AVEC CONSEILLER NUMERIQUE
ACTION 19 : Développement de l'accès à l'information et de la communication sur la question du handicap en direction des familles concernées et du grand public	Désigner un référent de proximité pour les personnes en situation de handicap et leur entourage, relais d'informations et d'orientation pour les personnes en situation de handicap et leur entourage	PAS DE PROJECTION 2022
	Mettre en place des actions de sensibilisation sur la question du handicap auprès des enfants dans les écoles, des adolescents et des adultes, des professionnels, etc. pour soutenir l'inclusion scolaire	A POURSUIVRE ET A DEVELOPPER
	Investissement de la société civile sur la perception du handicap et urbanisme : adaptation des logements, services, commerces, accès aux personnes à mobilité réduite	A DEVELOPPER
	Valorisation des personnes ayant un handicap dans les actions des associations	A DEVELOPPER
	Développer l'accompagnement coordonné des parcours de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et de leur entourage	ETAT DE L'ACTION
Objectif 3.2	Favoriser le développement du service autonomie (CD 85) sur le territoire	A POURSUIVRE
ACTION 20 : Mise en place d'un dispositif de repérage et de suivi de la fragilité des personnes à domicile	Mettre en place un accueil élargi pour les informations et orientations à destination des personnes âgées et de leur entourage	FICHE ACTION 1
	S'appuyer sur le répertoire des dispositifs, des solutions de prise en charge, Carte A'DOM, etc., réalisés par la MAIA permettant aussi une meilleure connaissance de l'existant et du « Qui fait quoi ».	A POURSUIVRE
	Constituer un réseau coordonné d'acteurs médico-sociaux pour les échanges et la coordination et la prise en charge	PAS DE PROJECTION 2022

	Mettre en place des formations pour les acteurs du domicile au repérage de la fragilité	PAS DE PROJECTION 2022
	Travailler un processus d'orientation vers le service Autonomie du département en lien avec la MAIA dans le cadre d'un comité d'orientation et de suivi pour les situations complexes	PAS DE PROJECTION 2022
	Identifier un ou des professionnel(s) de santé référent(s) de parcours lors de situations complexes (à définir collectivement). En informer les partenaires et acteurs de la prise en charge.	A POURSUIVRE
	Diffuser à l'attention des professionnels de santé du 1er recours, des outils ou de supports d'information sur les structures, dispositifs ou actions existants sur le territoire concernant les personnes âgées et personnes ayant un handicap (par exemple, 2 outils « via trajectoire » PA/PH, ...)	A POURSUIVRE
	Déployer une Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation (EqAAR) ergothérapeute, psychologue, diététiciennes) sur le territoire. Ce dispositif porté par l'USAMAD intervient sur la prévention et la gestion des risques en milieu de vie afin d'assurer le maintien à domicile, de prévenir les hospitalisations ou de préparer le retour à domicile suite à l'hospitalisation"	A POURSUIVRE
	Favoriser les interventions de l'équipe mobile de médicalisation (EMM) auprès des personnes, de leurs aidants ou des professionnels et structures locaux	A POURSUIVRE
ACTION 21 :	Mieux accompagner les personnes handicapées adultes en sollicitant les interventions des équipes mobiles sur le territoire	A DEVELOPPER
	Assurer un meilleur suivi de l'état de santé des personnes en situation de handicap et vieillissantes.	A POURSUIVRE
	Eviter des hospitalisations en proposant des interventions sur le lieu de vie	A DEVELOPPER
ACTION 22 :	Mise en place de solutions de répit pour les aidants	A DEVELOPPER
	Étudier la faisabilité de développer une offre diversifiée et coordonnée de répit et d'accompagnement des aidants (information et soutien ; libérer du temps aux aidants, organisation de rencontres...) sur le territoire	A DEVELOPPER
	Réfléchir aux façons d'informer les aidants sur l'offre existante	A DEVELOPPER
Objectif 3.3	Développer des solutions d'hébergement alternatives favorisant l'animation de la vie sociale	ETAT DE L'ACTION

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

510

ID : 085-248500415-20220421-C114_2022-DE

ACTION 23 :	Développer des solutions d'hébergement adaptées et alternatives et améliorer le maintien à domicile pour les différentes situations des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	Etudier les besoins et la faisabilité de développer : Des logements regroupés en petites unités de vie pour les centres bourgs, pour les personnes de plus de 60 ans permettant de mutualiser des services communs (repas...), des aides ou interventions de professionnels de santé ou médico-sociaux et favoriser l'animation de la vie sociale. Le nombre de familles d'accueil pour les personnes âgées en fonction des besoins	A DEVELOPPER VIA ETUDE SENIOR
AXE 4	RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ		
Objectif 4.1	Développer une culture commune sur les enjeux de santé publique, la promotion de la santé et la prévention auprès du grand public et des acteurs locaux du territoire		
ACTION 24 :	Poursuite de la mise en place d'un forum santé / médicosocial/ social annuel	Organisation du forum qui réunit les acteurs sanitaires, médicosociaux et sociaux du territoire et également les institutions pour les questions d'accès aux droits.	ETAT DE L'ACTION A DEVELOPPER
ACTION 25 :	Mise en place de formations pluriprofessionnelles en prévention pour développer les compétences des professionnels locaux et leur pouvoir d'agir sur les thématiques santé - social	Initier des formations communes à des acteurs du territoire de différents secteurs sur des problématiques telles que les addictions, les violences, la prévention du suicide	PAS DE PROJECTION 2022
Objectif 4.2	Mettre en œuvre des actions de prévention ciblées auprès de publics jugés prioritaires, pour favoriser les comportements favorables à la santé		
ACTION 26 :	Mise en place d'un Comité local de prévention	Mise à jour du recensement des actions de santé publique mises en place sur le territoire ;	A POURSUIVRE
		Mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention ciblant des problématiques identifiées (addictions, santé sexuelle, violences...) ;	A POURSUIVRE
		Être relais des campagnes nationales de prévention (vaccination, dépistage des cancers, ...) en se calant sur les calendriers nationaux. Une attention particulière sera portée aux thématiques en lien avec le changement climatique (sensibilisation aux tiques, allergènes, canicule, ...) ;	A POURSUIVRE
		Organisation des modalités de communication sur les actions de prévention au plus près des habitants et faire connaître les structures et associations locales notamment qui portent ces actions ;	A POURSUIVRE
		Mise en œuvre d'un programme de formations des acteurs en référence aux deux fiches actions ciblant spécifiquement la jeunesse (n° 14) et la population générale (n° 25)	PAS DE PROJECTION 2022

		Réfléchir une thématique « Fil rouge » déclinée par les différents acteurs auprès de leurs publics respectifs ;	A DEVELOPPER
		Faire la promotion du Sport sur ordonnance : dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient	A POURSUIVRE
		Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des clubs sportifs locaux (sous la forme de table ronde...) et des professionnels de santé.	A POURSUIVRE
		Mise en place d'actions de communication sur les programmes et les actions d'éducation thérapeutique du patient existants sur le territoire. Favoriser le développement de nouvelles actions d'éducation thérapeutique.	A POURSUIVRE
		Organisation d'une semaine sport-santé chaque année avec associations locales et intervenants extérieurs et promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive auprès des personnes en situation de handicap, l'objectif étant de sensibiliser les habitants aux bienfaits et à l'intérêt de la pratique sportive (dans la continuité du dispositif « Terre de jeux » dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 en France).	A POURSUIVRE
Objectif 4.3	Améliorer l'habitat en lien avec les conditions de vie et la santé		ETAT DE L'ACTION
		Structurer l'articulation des actions concernant l'habitat entre les différents plans et contrats locaux dont certains sont en cours d'élaboration actuellement (PLH-PLUI, etc.).	A DEVELOPPER
		Réaliser un recensement des logements indignes sur le territoire (locataires et propriétaires)	A DEVELOPPER
		Promouvoir les aides à l'habitat de la Communauté de Communes	A DEVELOPPER
	Mise en place d'actions pour lutter contre l'habitat indigne et l'adaptation du logement	Organiser et faire connaître le circuit de signalement des habitats dégradés aux différents professionnels. Diffuser le guide « Lutte contre l'habitat indigne » de la cellule Habitat indigne aux professionnels et élus de la Communauté de communes. Proposer une nouvelle rencontre d'informations des élus, professionnels par la Cellule Habitat indigne (DDCS). Accompagner les personnes en difficulté avec leur logement indigne et au logement (logements d'urgence).	A DEVELOPPER
ACTION 28 :		Développer une approche intercommunale via une OPAH. Une OPAH dure 3 à 5 ans et peut être enclenchée après réalisation d'une étude pré-opérationnelle de quelques mois.	A DEVELOPPER

		Conduire des actions d'informations sur les droits, les aides et les accompagnements possibles pour favoriser l'amélioration de la qualité des logements : organiser un forum d'informations sur l'amélioration de l'habitat en liens avec différents partenaires ; communiquer sur l'adaptation du logement auprès du public et des artisans, l'information dans le cadre de la Loi Elan (2018 qui vise à faciliter la construction de nouveaux logements et de protéger les plus fragiles).	A DEVELOPPER
ACTION 29	Mise en place des actions de prévention du risque lié au radon	Conduire des actions d'information du public et des principaux acteurs concernés par le risque radon (collectivités territoriales, gestionnaire d'ERP, professionnels du bâtiment, artisans, ...)	PAS DE PROJECTION 2022
		Mettre en place des actions de sensibilisation et de formations pour les professionnels de santé	PAS DE PROJECTION 2022
		Informier les gestionnaires d'ERP sur les nouvelles dispositions réglementaires concernant le radon	PAS DE PROJECTION 2022
		Poursuivre les campagnes volontaires de dépistage du radon dans l'habitat	PAS DE PROJECTION 2022